

**L'ANOREXIE**

par Lise LACHANCE



**Un problème de société**

"L'anorexie risque de devenir la maladie du siècle. Plus notre société évolue, plus il y en aura."

Tel est l'avis du Dr Pierre Langelier, neuro-endocrinologue attaché aux hôpitaux de l'Enfant-Jésus et Saint-François-d'Assise, à Québec.

Le médecin, qui enseigne également à l'université Laval, voit les anorexiques par le biais de sa spécialité: les glandes endocrines. Car devant la perte de poids, devant notamment l'arrêt des menstruations chez les filles, certains pensent souffrir d'un problème glandulaire.

Selon le Dr Langelier, une société comme la nôtre, où l'on valorise de plus en plus la production, bouscule les perfectionnistes, ceux parmi lesquels se trouvent les anorexiques en puissance. "Quand une personne se sent poussée dans le dos et est incapable de laisser tomber la qualité pour la quantité, l'anorexie peut constituer son mécanisme inconscient de défense", déclare le médecin. Si elle devient squelettique, qui osera la surcharger de travail, exiger un rendement accru?

L'anorexie peut également s'avérer un moyen d'autopunition. Habitué à attacher beaucoup d'importance à l'image qu'il projette dans son désir d'être aimé et craignant que cette image ne se détériore devant une performance inférieure à ce qu'on attend de lui, l'hypersensible devient un candidat tout désigné à l'anorexie. Il se punit ainsi de ne pas être à la hauteur.

**Deux sortes d'obsession**

Les scientifiques anglophones utilisent l'expression gréco-latine "anorexia nervosa" que les francophones traduisent par "anorexie mentale" pour la distinguer de la véritable anorexie (celle où, pour

des raisons diverses comme une maladie organique, l'absorption de médicaments ou le décès d'un être cher, une personne perd vraiment l'appétit). Partout, dans la littérature médicale, l'anorexie "nerveuse" et l'anorexie "mentale" sont une seule et même chose.

Or, selon le Dr Langelier qui s'est penché sur le mécanisme de la nutrition durant ses sept années d'études en neuro-endocrinologie, il existe bel et bien deux types d'obsession relative à la nourriture.

Dans l'anorexie nerveuse, souligne-t-il, on assiste à un problème d'ordre neuro-endocrinien, on palpe du doigt l'influence des hormones sur le comportement. Un de ses traits caractéristiques réside dans la mauvaise perception du schéma corporel: même quand elles n'ont plus que la peau et les os, les victimes se voient trop grasses. Chez les filles aux prises avec cette forme d'anorexie, l'arrêt des menstruations survient au début de la maladie, avant même une chute de poids.

Celles chez qui l'absence de règles arrive après un amaigrissement considérable souffrent d'anorexie mentale. Cet autre type d'affection dont sont atteints la plupart des hommes anorexiques, se distingue particulièrement par l'instinct d'autodestruction. Les personnes qui en sont frappées se perçoivent comme maigres, même si elles refusent de s'alimenter normalement de crainte de prendre du poids.

Ces distinctions révolutionnent tout ce qui a paru jusqu'à maintenant dans la littérature médicale. Le Dr Langelier en est conscient. Il se propose de faire partager bientôt le résultat de ses observations, qui s'étendent également sur cinq formes d'anorexie où il y a vraiment perte d'appétit et non pas rejet délibéré de nourriture.



Le Dr Pierre LANGELIER

Le Soleil, Raymond Lavoie

**Une étrange maladie qui gagne du terrain**

Une étrange maladie qui peut déboucher sur la mort frappe de façon sélective les êtres jeunes, beaux et riches des pays occidentaux. Sa progression est telle, depuis une vingtaine d'années, que certains médecins n'hésitent pas à parler d'épidémie, surtout qu'elle commence à gagner tous les âges et tous les groupes socio-économiques, tant chez les hommes que chez les femmes. (1)

Non! Il ne s'agit pas de science-fiction ni de la version moderne d'une fable de LaFontaine. Le nom de cette vague meurtrière qui, d'après l'American Psychiatric Association, fauche de 15 à 21 pour 100 de ses victimes: l'anorexie mentale.

Une enquête menée en Angleterre évalue l'incidence de la maladie à 1 sur 200 jeunes dans les écoles privées (1 sur 100 chez les étudiantes de 16 ans et plus à Londres) et à 1 sur 2,000 dans les institutions publiques. Ces statistiques sont reprises par les chercheurs et thérapeutes aussi bien américains que québécois.

Quant à la distribution en fonction des sexes la littérature médicale attribue aux femmes le quasi monopole de l'anorexie (90 pour 100 selon certains, 95 pour 100 pour d'autres).

Sans nier qu'il y ait prédominance chez les femmes, il n'est pas impossible que la proportion des hommes soit plus forte en réalité que ce que dévoilent les statistiques.

Tous les psychiatres le reconnaissent: chez les enfants, le nombre de consultations est plus élevé pour les garçons que pour les filles. Le phénomène s'inverse à l'adolescence et à l'âge adulte, c'est-à-dire au moment où les hommes ont assimilé cette croyance selon laquelle un "vrai homme" garde ses émotions et ses inquiétudes pour lui. Ainsi, chez eux, une perte substantielle de poids sera mise plus facilement sur le compte d'une dépression que d'une anorexie.

**Refus de la nourriture**

Contrairement à ce que laisse entendre son nom, depuis un siècle, l'anorexie mentale ne repose pas sur une perte d'appétit comme la véritable anorexie, mais bien sur le refus systématique de la nourriture. Obsédées par une peur panique de prendre du poids, ses victimes se livrent à la recherche implacable d'une excessive minceur.

Devant les reproches de leur famille, devant les yeux désapprobateurs braqués sur leur assiette, elles essaient d'éviter les repas à la maison. Lorsqu'elles ne peuvent s'y soustraire, elles se limitent à des portions de bébé et prétendent qu'elles sont repues. La poubelle leur vient en aide dès que leurs proches ont le dos tourné. Certaines peuvent mettre une heure et demie à se délecter d'une feuille de laitue agrémentée de moutarde ou de quelques cornichons. Le peu qu'elles absorbent, elles tiennent à en tirer toute la satisfaction possible.

La faim les tenaille? Qu'à cela ne tienne! Elles opèrent un lavage de cerveau pour modifier leurs sensations. Celles qui connaissent la faim s'entraînent à la considérer comme agréable. Un ventre plat et vide leur donne l'impression d'être en pleine forme.

**La boulimie**

Quelquefois, cependant, la sensation de faim devient irrésistible. Alors, en dépit de leur désir impérieux de rester minces, certains anorexiques cèdent à la tentation: ils ingurgitent à toute allure des quantités prodigieuses de nourriture, tels des ivrognes sevrés tombant sur une caisse de bières. C'est la boulimie.

Pris de remords, mal dans leur peau, convaincus que la nourriture qu'ils ont engloutie ne peut être assimilée ou qu'elle est nocive, ils veulent à tout prix l'éliminer. Certains se font vomir. D'autres recourent aux laxatifs. Alors, seulement, ils se sentent libérés, purs.

Ce rejet implique une faim constante. Il n'est pas rare que des anorexiques se livrent à des orgies alimentaires plusieurs fois par jour. "Cela peut leur prendre tellement de temps qu'il leur en reste peu pour faire autre chose. Ce qui n'était au départ que la réaction à une faim dévorante devient de plus en plus une façon de soulager la tension en général. Un cercle vicieux s'installe", affirme une autorité en anorexie, le Dr Hilde Bruch, selon qui un anorexique sur quatre connaît le syndrome de la boulimie. (2)

**Une obsession**

Boulimiques ou non, les anorexiques sont obsédés par la nourriture. Ils ne pensent qu'à cela, à leur poids, aux calories. Ils passent un temps fou chaque jour sur la balance. Ils portent un intérêt excessif aux pratiques culinaires. Ce sont d'excellents cordons bleus qui aiment mitonner pour la famille de bons petits plats auxquels ils ne touchent pas. Il est fréquent de les voir se lever très tôt et s'attaquer à la préparation d'un platureux petit déjeuner... pour les autres.

Cela, bien sûr, après avoir couru leurs X kilomètres quotidiens ou

symptômes alarmants (désintégration du moi, dépersonnalisation, troubles sérieux de l'égo) y sont directement reliés et peuvent être intégrés à la personnalité si l'état anorexique se poursuit pendant plusieurs années.

La malnutrition chronique s'accompagne également de modifications biochimiques qui influencent de manière très importante la réflexion, les sensations et le comportement.

Selon le Dr Bruch, l'anorexie constitue une maladie dangereuse qui affecte non seulement la santé immédiate de ses victimes mais peut également les mutiler pour la vie ou



La chanteuse américaine Karen Carpenter est décédée au début de février d'une défaillance cardiaque attribuable à l'anorexie. Elle avait 32 ans. La photo montre la chanteuse en 1972, alors qu'elle recevait un trophée Grammy.

avoir effectué leurs sacro-saints exercices physiques. Car, en dépit de la faiblesse qui accompagne leur chute de poids, les anorexiques se contraignent à d'incroyables exploits. Même celles et ceux qui ne pratiquaient auparavant aucun sport se lancent à corps perdu dans toutes sortes d'exercices: gymnastique, danse, natation, jogging, bicyclette.

**Symptômes**

Cette hyperactivité qui se détache sur fond de malnutrition constitue un des signes les plus flagrants de l'anorexie mentale. Les symptômes sont nombreux:

- chute de poids considérable (certains adultes se retrouvent dans les 70 livres);
  - fausse perception de son corps, que la victime "voit" toujours gros;
  - arrêt des menstruations pouvant survenir au tout début de la maladie ou lorsque la victime n'a plus que la peau et les os;
  - sécheresse des cheveux et des ongles;
  - constipation;
  - perte des cheveux;
  - apparition de poils sur le corps;
  - baisse du pouls, de la pression artérielle et de la température du corps (la personne a toujours froid);
  - troubles de fonctionnement des systèmes nerveux et endocrinien;
  - dépression;
  - agressivité;
  - solitude.
- La privation de nourriture a un effet de désorganisation sur le fonctionnement général et sur les réactions psychologiques. Nombre de

les mener carrément vers une issue fatale. En fait, la plupart des anorexiques en viennent à souhaiter la mort. Certains posent des gestes suicidaires.

**Proportions épidémiques**

Comme les victimes d'anorexie refusent presque toujours d'admettre leur condition, le milieu médical incite l'entourage à faire preuve de vigilance. A la suite du décès de la chanteuse américaine Karen Carpenter, le 4 février dernier, l'Association des diététistes de la Californie a publié à l'intention des proches une liste des signes avant-coureurs.

Pendant que le Dr Bruch qualifie l'anorexie mentale de véritable problème dans les universités et les collèges, le Dr Yves Talbot, professeur de médecine familiale à l'université de Toronto, parle de "proportions épidémiques dans les pays industrialisés".

Cette maladie, que les chercheurs avaient jusqu'à maintenant associée aux jeunes filles de bonne famille, se propage dans différents groupes d'âges et dans des milieux socio-économiques variés. Consciemment ou non, les hommes eux-mêmes n'arrivent plus à lui échapper.

(1) Dr Talbot, Yves, "Anorexia Nervosa: A Lifetime Disorder" in Canadian Family Physician, vol. 29, mars 1983.

(2) L'énigme de l'anorexie, (The Golden Cage), Presses universitaires de France, coll. Perspectives critiques, Paris, 1979.

# Lévesque et le saccage de LG-2 Face au tribunal de l'opinion publique

Jusqu'ici, 15 des 20 témoins, convoqués devant la commission parlementaire qui doit faire la lumière sur le rôle du premier ministre René Lévesque dans le règlement hors cour du saccage de LG-2, ont rendu leur témoignage. J.-Jacques Samson fait le point sur cette affaire et montre ce qu'on doit attendre de toute cette enquête.

ques Samson fait le point sur cette affaire et montre ce qu'on doit attendre de toute cette enquête.

20 février 1979, à l'Assemblée nationale du Québec. L'actuel leader parlementaire du Parti libéral du Québec (PLQ) M. Fernand Lalonde interroge le premier ministre René Lévesque sur les négociations qui ont conduit à l'entente hors cour avec les syndicats impliqués dans le saccage de LG-2 et plus particulièrement le rôle joué par le Premier ministre et ses proches collaborateurs.



J.-Jacques Samson

La réponse du Premier ministre à M. Lalonde est sans équivoque: "Ce n'est pas du tout, ni de près, ni de loin, dans le bureau du Premier ministre que le règlement ou partie du règlement a eu lieu. Mais il y a eu une consultation au bureau du Premier ministre, oui, avec des gens du conseil d'administration de l'Hydro et de la Société d'énergie de la baie James."

M. Lévesque convient du même souffle qu'il est "éminemment favorable à un règlement" mais, insiste-t-il, "les modalités, je ne veux pas les connaître, jusqu'au jour où on les connaît tous. Ce n'est sûrement pas à mon bureau de commencer à dire que ce sera tant, etc. Ce n'est pas notre affaire." (...) S'il y a un règlement qui est négocié, la décision, ni de près ni de loin, le bureau du Premier ministre ne pèse dessus."

La question du député libéral soutendait que des membres influents du conseil d'administration de la SEBJ ne partageaient pas les vues du Premier ministre et que des pressions auraient été exercées sur ces personnes pour les amener à modifier leur vote. Ces objections pouvaient porter sur une compen-

sation insuffisante des syndicats (\$200,000 finalement pour une réclamation de \$32 millions) ou la non-inclusion dans l'accord hors-cour d'une clause de reconnaissance par les syndicats de leur responsabilité pour le saccage du chantier de LG-2.

Questions et réponses ne valurent qu'une simple relation dans les médias comme il est automatiquement fait pour les travaux à l'Assemblée nationale.

## Le rebondissement

Le 17 mars 1983, le quotidien La Presse coiffait du titre "René Lévesque a trompé l'Assemblée nationale — Jean-Roch Boivin a négocié avec les avocats" une recherche d'un journaliste sur les interventions précises de l'entourage de M. Lévesque dans ces négociations.

Il ressort que le bureau du Premier ministre a été un véritable carrefour où circulaient les avocats des parties au dossier. Il y a eu trop de visites pour qu'il ne s'agisse que d'une "consultation".

Le 23 mars, l'Opposition libérale réclame et obtient finalement la tenue d'une commission parlementaire. Vingt témoins sont convoqués. Quinze ont été entendus jusqu'à ce jour. Restent les procureurs syndicaux, deux conseillers politiques de M. Lévesque, M. Jean-Roch Boivin et Yves Gauthier et M. Yvan Latouche, initiateur de "l'affaire de la SHQ".

M. Latouche a obtenu un poste à la SHQ en 1979, après avoir rencontré M. Gauthier en février 1979, durant les négociations pour le règlement du saccage. M. Latouche avait été congédié de la SEBJ et avait colligé des informations qu'il pouvait fournir à M. Gauthier sur le président d'Hydro-Québec, M. Robert Boyd. M. Latouche ne cache pas encore aujourd'hui son amertume suite à ce congédiement qu'il prétend injustifié et entend faire payer à ses anciens employeurs leur geste. Il a intenté une poursuite d'ailleurs. Il a

soutenu cette semaine au SOLEIL qu'il n'a toutefois aucunement fourni un "dossier noir" sur M. Boyd à M. Gauthier mais que celui-ci a pu prendre connaissance de copies d'un différend entre M. Boyd et la Corporation des ingénieurs, tranché par les tribunaux.

Le 16 février 1979, le bureau du Premier ministre l'a confirmé, M. Latouche a rencontré le notaire Gauthier au bureau du Premier ministre à Montréal et l'avocat représentant les syndicats dans le dossier du saccage de LG-2, Me Michel Jasmin.

## Le rôle du bureau du Premier ministre

MM. Boivin et Gauthier, deux collaborateurs du Premier ministre, ont joué un rôle certain dans ces négociations. Le 17 mars 1983, dans une déclaration officielle, M. Lévesque indique d'ailleurs que le rôle de M. Boivin "a été celui d'un intermédiaire favorable à un règlement."

Le rôle d'un "intermédiaire favorable" est d'intervenir pour amener les parties vers un objectif recherché par l'une des parties ou une tierce.

Les divergences de vues au conseil d'administration de la SEBJ sont connues. Trois membres ont voté contre l'entente hors-cour, soit M. Robert Boyd, Mme Nicole Forget et M. Hervé Hébert. M. Roland Giroux était aussi opposé à l'entente mais était absent au moment du vote. L'influence de MM. Boyd et Giroux ne peut être mise en doute en raison de leur longue expérience à Hydro-Québec. Le procureur de la SEBJ, Me François Quin, était préoccupé d'ailleurs à ce point par ces divergences qu'il a demandé à rencontrer le notaire Gauthier le ou vers le 26 janvier 1979 pour obtenir plus d'informations sur les positions des administrateurs de la SEBJ.

Toutefois, quinze témoins ont été entendus, dont les 11 membres du conseil d'administration de la SEBJ et tous ont certifié jusqu'à



Le premier ministre Lévesque.

maintenant ne pas avoir subi de pressions, y compris M. Robert Boyd sur qui comptaient beaucoup les libéraux. La pression la plus sentie sur des administrateurs de la société est l'avertissement servi par M. Lévesque et que le député André Bourbeau a arraché au PDG de la SEBJ, M. Claude Laliberté: "Vous réglez, crisse, ou on régleira nous-mêmes."

M. Lucien Saulnier a même soutenu qu'il aurait pu demander le vote au conseil, le 30 janvier, la veille de la rencontre avec le Premier ministre et que le résultat aurait été le même, 6 pour, 3 contre.

Seul M. Giroux a réaffirmé sous

serment cette semaine qu'il considérait toujours que le règlement avait été imposé aux dirigeants de la société.

## Rôle majeur des avocats

Il est par contre pour le moins étonnant (le président du conseil, M. Lucien Saulnier, reconnaît éprouver une certaine frustration) que les tractations qui ont abouti à l'entente se soient déroulées seulement entre les avocats des parties, devant les "intermédiaires favorables au règlement". Les membres du conseil d'administration ont été mis devant un fait accompli, le 6 février 1979, quand ils ont dû donner un mandat officiel aux procureurs pour mener des négociations conduisant à une entente hors-cour.

Depuis le 17 janvier 1979, le PDG de la société, M. Claude Laliberté qui connaissait la volonté ferme du Premier ministre que lui avait transmise M. Jean-Roch Boivin, le 3 janvier, avait donné mandat aux procureurs de rédiger un projet de règlement.

Les échanges en commission parlementaire se concentreront, on le voit depuis hier, sur l'évolution des offres de règlement faites à la SEBJ. L'Opposition doit s'accrocher au rôle joué par les collaborateurs de M. Lévesque dans l'établissement du montant de la compensation puisqu'elle n'a pu tirer davantage des premiers témoins sur des pressions directes, que l'avertissement du Premier ministre, contenu dans le "vous allez régler, crisse ou..." connu depuis la fin mars.

Le "tribunal de l'opinion publique" se fera sa propre opinion des raisons qui expliquent des offres de règlement aussi basses (\$50,000 en janvier 1979) comparativement à \$400,000 en 1975, avant même que la poursuite soit intentée. Les syndicats défendeurs ont-ils senti qu'ils avaient beau jeu devant la SEBJ subitement, pour des raisons autres que leurs chances véritables de "sauver leurs meubles" devant le tribunal?

# Les vitamines du budget Lalonde Des effets imprévisibles au Québec

Le budget déposé par le ministre fédéral des Finances, Marc Lalonde, mardi, a suscité des commentaires approuvateurs, quasi élogieux. Mais ce train de mesures de relance aura des impacts différents et imprévisibles selon les régions du pays, notamment au Québec, comme le démontre le directeur de la section Economie du SOLEIL, Denis Angers.

Malgré un déficit qui touchera en 1983-1984 le niveau record des \$31,3 milliards et bien qu'il permette au gouvernement fédéral de prélever \$380 millions supplémentaires dans les goussets des contribuables, le premier budget du ministre des Finances a, règle générale, suscité des commentaires approuvateurs.



denis angers

D'une part en effet, les gens d'affaires y ont vu enfin la reconnaissance du rôle primordial que devra jouer l'entrepreneuriat privé dans le succès et la permanence de la reprise économique au Canada. D'ailleurs, l'engouement des représentants patronaux pour les nouvelles mesures fiscales conçues par M. Lalonde à l'endroit des entreprises du pays est bien à la mesure de leur ampleur: près de \$2 milliards en un seul exercice financier.

D'autre part, les tonitruantes dénonciations des conservateurs, des néo-démocrates et des syndicalistes du Congrès du travail du Canada n'auront guère eu d'écho. En fait, d'un océan à l'autre, le "programme spécial de relance" présenté par le ministre des Finances a su donner l'impression que le gouvernement fédéral y allait d'un grand coup dans la lutte au chômage. D'un coup évalué à pas moins de \$4,8 milliards étalés sur quatre ans. Et pour lequel l'Etat affectait une somme d'énergies peu commune à la création d'emplois, à l'allègement du fardeau fiscal des moins bien nantis, à la recherche d'un nouveau partenariat. Un partenariat qui soit tout en concertation, en développement de la productivité et en stimulation de la recherche et du développement.

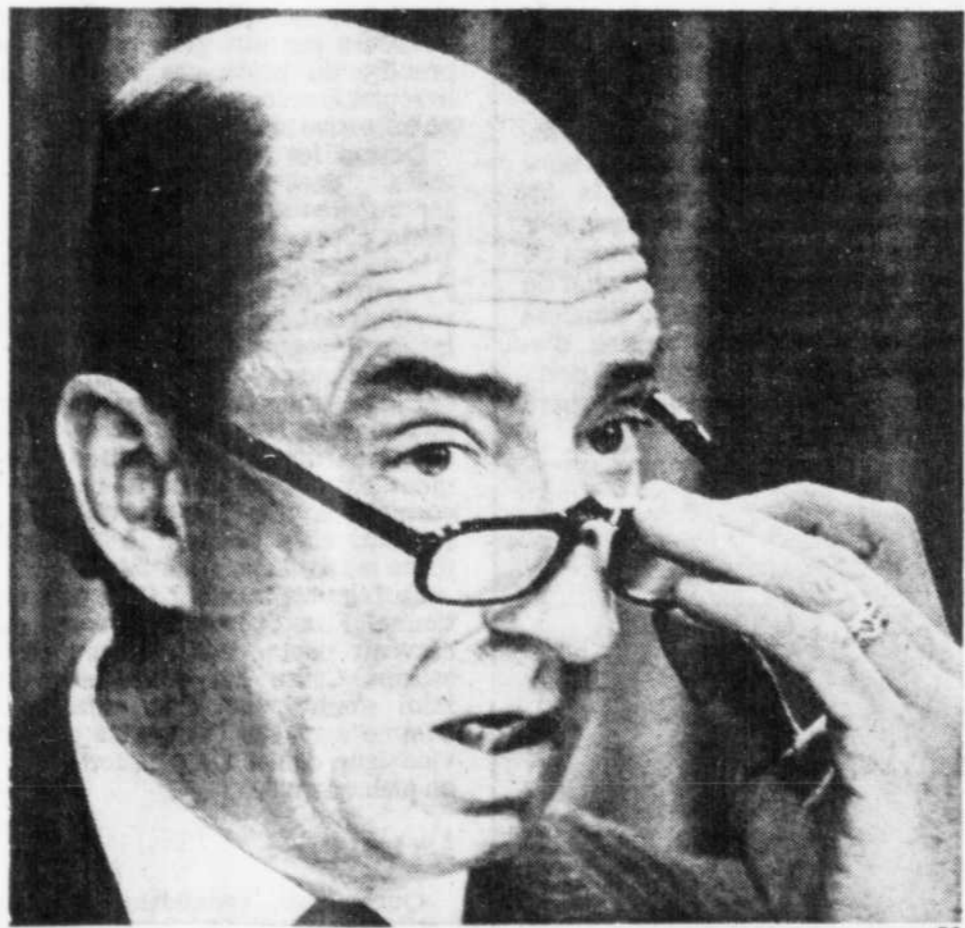
Pas étonnant dans ces conditions que les agents économiques aient réservé bon accueil aux propos budgétaires du ministre Lalonde. Et que même les hommes politiques provinciaux aient, contrairement à leur habitude, remarqué le caractère positif des mesures fédérales. Pour le ministre québécois Jacques Parizeau, il aurait d'ailleurs été malaisé de faire autrement puisque, entre les 40 innovations du budget Lalonde, pas moins de huit semblent tirées tout droit de ses propres exposés budgétaires des dernières années.

N'empêche que, dans le cas du Québec, l'impact du train de mesures que renferme le budget Lalonde laisse parfois songeur. Car, si le Québec devrait profiter plus que les autres de l'enveloppe de \$1,5 milliard consacrée à la relance de l'emploi, c'est qu'ici le taux de chômage est plus élevé qu'ailleurs. Et puis, en raison même de la nature de son infrastructure économique, la Belle Province risque fort de ne pas goûter autant que sa voisine ontarienne aux douces médecines que réserve M. Lalonde aux entrepreneurs canadiens.

## La faute aux PME

Si le Québec ne pourra récolter autant de fruits que l'Ontario, c'est qu'il demeure toujours le royaume de la PME et des secteurs dits "mous": bois, chaussures et cuir, textiles... En fait, l'an dernier au Québec, l'on dénombrait pas moins de 85,000 entreprises dont les actifs étaient inférieurs à \$500,000. Des entreprises notoirement sous-capitalisées à cause de leur caractère souvent familial et qui, plus que d'autres, ont subi les effets néfastes de la récession.

Or, dans leur ensemble, les innovations apportées par M. Lalonde à la fiscalité des entreprises favorisent: celles qui auront au cours des prochaines années les reins assez



Le ministre Marc Lalonde a livré la marchandise, mardi. Reste aux Canadiens d'évaluer son fonctionnement.

solides pour y aller d'investissements; ou qui chercheront à développer des techniques inédites et des produits de haute technologie. C'est là malheureusement le lot d'une minorité d'entreprises québécoises qui, ces jours-ci, tentent bien davantage de contrer les reculs de la récession.

Par ailleurs, avec le régime de placements en titres indexés et le crédit d'impôt pour la relance du capital-actions, M. Lalonde estime qu'il sera possible de faire passer, des bas de laine au secteur industriel, les épargnes que les Canadiens accumulent actuellement à raison de 13 pour 100 de leur revenu. L'idée est intéressante mais, au Québec, il y a lieu de croire qu'elle ne profitera guère à ces milliers de PME privées, peu ou pas intéressées à devenir publiques fut-ce pour encaisser la manne fédérale. Car, devenir public dans le monde des affaires, c'est aussi devoir rendre des comptes à ses

actionnaires, ce qui rebute bien des entrepreneurs québécois alors que, en Ontario, cela va de soi. Ou presque.

Il reste que, pour la PME novatrice et agressive, le budget Lalonde est un véritable baume. Comme il l'est pour ces grandes sociétés de la région montréalaise qui, elles, sauront certes tirer parti des encouragements fiscaux pour la relance des investissements et des exportations. Ou de ceux les incitant à la recherche et au développement de produits plus compétitifs.

Toujours en ce qui a trait au secteur privé, les industriels québécois et canadiens ont appris avec plaisir que le grand argentier fédéral leur permettrait dorénavant de reporter sur une période prolongée leurs pertes d'exploitation, histoire de donner au moins un trait positif à la catastrophique année 1982. Au moins, les pertes de l'an dernier ser-

ront-elles à réduire l'impôt des années plus prospères qui pointent...

## Un bien mauvais cas

Reste enfin une mesure nouvelle qui, elle, pénalise carrément les Québécois. Il s'agit des ajustements apportés au régime enregistré d'épargne-logement et qui permettent désormais au détenteur de gonfler d'un coup sa contribution à \$10,000. Et d'effectuer, sans pénalité fiscale, des achats de meubles et d'appareils électriques d'ici au 31 décembre 1984.

Elaborées afin de relancer l'achat de biens de consommation "lourds" tout en entretenant le redressement des mises en chantier au Canada, ces modifications avantageuses éminentement les régions du pays où l'on fabrique meubles et appareils électriques. Or, si le secteur de l'ameublement est bien ancré au Québec, tel n'est pas le cas pour les appareils électriques, principalement manufacturés en Ontario.

Toutefois, là où le bât blesse vraiment, c'est que le Québécois désireux d'acheter une maison neuve d'ici 1984 ne gagne absolument rien à contribuer \$10,000 au REEL, comme le lui permet M. Lalonde. Le gouvernement provincial ayant aboli son propre REEL pour 1983, notre contribuable voit donc s'envoler en fumée la moitié de la ristourne d'impôt que lui aurait valu, en 1982 encore, le geste de M. Lalonde. Et ce, parce que le taux maximal de l'impôt fédéral est de 30 pour 100 au Québec, ce qui représente \$3,000. Et cette somme de \$3,000, c'est justement celle que le gouvernement fédéral se dit disposé à verser jusqu'à la fin de mai, dans le cadre de son programme d'encouragement à l'accession à la propriété. Pour le Québec, c'est donc chou blanc!

Somme toute, pour que le Québécois moyen profite au maximum du budget Lalonde, il devrait être dirigeant de PME entreprenant, ouvert au financement public, et avide d'expansion. Sur le point d'acheter une maison neuve, il devrait aussi assumer les frais de garde d'enfants nombreux (au moins quatre!), être généreux pour les bonnes oeuvres (plus de \$100 l'an) et avoir les moyens de se payer au moins un voyage à l'étranger... Comme tout ce qui est trop beau pour être vrai, ce Québécois l'est!



# Entrevue avec Donatien Corriveau A l'heure des choix

La CSN vogue de crise en crise. Dans quelques semaines, le conflit interne entre "permanents" et "élus" devrait connaître son dénouement sans que rien ne soit vraiment réglé. La centrale syndicale doit également s'ajuster à une nouvelle crise financière, due au fait que le secteur privé a perdu plusieurs milliers de cotisants

et que le secteur public ne s'est pas encore relevé du raz-de-marée gouvernemental et de ses nombreux décrets. Pierre Pelchat a interviewé Donatien Corriveau, presque un an après son arrivée à la présidence de la centrale.

"La prise de position des fédérations du secteur privé est un cri d'alarme très sérieux. Ces gens-là ont leur mot à dire comme tous les autres sans qu'on les traite de tous les maux."



pierre pelchat

Il s'agit de la première réaction du président de la CSN, Donatien Corriveau, empreinte de prudence, à la suite de la publication d'un document préparé par les fédérations du secteur privé, soit celles du commerce, du papier et de la forêt, des communications, de la métallurgie et du vêtement.

Ces dirigeants syndicaux du secteur privé s'élèvent contre le "contrôle" exercé sur la centrale par les conseillers syndicaux, que l'on appelle aussi les "permanents", et contre le fait que les règles du jeu de la démocratie syndicale sont faussées par l'influence très forte des salariés du mouvement.

Depuis qu'il a succédé à Norbert Rodrigue à la direction de la centrale syndicale il y a presque un an, Donatien Corriveau n'arrête pas de recevoir des tuiles sur la tête. Le dernier problème en lice, qui semble sans solution, est le conflit persistant entre les "élus" et les "permanents" regroupés au sein du Syndicat des travailleuses et des travailleurs (STT) de la CSN. Cet affrontement a déjà donné lieu à une grève de plus de deux mois à l'été de 1980.

"Les permanents sont très influents. Si le document du secteur privé voulait lancer un message aux militants pour qu'ils se prennent davantage en main, j'ai toujours été d'accord avec ça", a-t-il affirmé. Bien qu'il ne cache pas qu'il y ait des tensions internes à la CSN, M. Corriveau n'accepte pas pour autant la position voulant que les dirigeants "élus" soient incapables d'exercer leur mandat.

Les revendications du STT portent principalement sur le travail en équipe et la suppression des "cadres" directeurs de service et leur remplacement par des coordonnateurs nommés par les membres d'une équipe et faisant tous partie du STT. "Le débat sur les coordonnateurs est un faux débat. Tout le monde est d'accord pour le travail en équipe", réplique le président de la centrale.

Devant ce facteur de division qui affaiblit la force de la centrale, M. Corriveau garde espoir que le pire pourra être évité. "Il va falloir que les gens s'identifient à la CSN et non à un groupe particulier, que ce soit les "permanents" ou les "élus", et à un secteur particulier, que ce soit le public ou le privé. C'est la seule manière pour que la CSN en sorte plus forte."

cord pour le travail en équipe", réplique le président de la centrale.

### Crise financière

Le conflit interne entre les "permanents" et les "élus", particulièrement ceux du secteur privé, prend une toute nouvelle dimension avec la crise économique qui va obliger la CSN, comme la plupart des organisations syndicales, à effectuer des coupures budgétaires et à faire des choix parfois déchirants.

"La CSN a tout le temps rebondi. Cependant, c'est la première fois où il va falloir faire des choix fondamentaux sur des orientations et ajuster "l'appareil" en fonction des orientations", a-t-il estimé.

Si des modifications n'avaient pas été apportées aux prévisions budgétaires, le déficit anticipé en février 1984 aurait été de près de \$10 millions en additionnant les pertes prévisibles au budget de fonctionnement et celui du fonds de grève.

De premières mesures d'économie ont permis de ramener ce bain d'encre rouge à quelque \$6 millions. D'autres décisions seront prises d'ici la fin de juin, non sans difficultés, pour ramener à nouveau ces pertes à un niveau acceptable.

M. Corriveau souhaite qu'on arrive à identifier des priorités, comme la sécurité et la santé au travail, pour les mener jusqu'au bout.

### Une opposition

Durant une période difficile comme celle que nous traversons, les groupes d'opposition semblent absents; les formules miracle pour s'en sortir aussi. Selon M. Corriveau, le défi pour le mouvement syndical est de dépasser les seuls intérêts corporatistes de ses membres.

"Il n'y a pas d'opposition au Québec. Le mouvement syndical, sans être un parti politique, est obligé d'élargir ses revendications au lieu de se limiter aux seuls intérêts de ses

membres. Sur l'emploi, tu ne peux pas seulement protéger les emplois existants. Il faut trouver des moyens pour en créer des nouveaux," a-t-il soutenu.

Le 28 mai prochain, les centrales syndicales organisent une manifestation pour dénoncer le chômage et exiger des gouvernements des politiques de création d'emplois. "Si on fait juste un "show" public avec la marche des sans-emplois, on fait une grossière erreur," a-t-il admis.

Pour les prochaines années, l'ex-président de la Fédération des affaires sociales (FAS) est d'avis que la CSN devra s'occuper davantage de la défense des droits des femmes. "Si on ne s'occupe pas des femmes, a-t-il dit, le mouvement syndical va manger une taloche. Les gens commencent à douter de notre discours. Il faut aller dans le concret et être plus sérieux dans nos démarches."

### De crise en crise

La première année du mandat à la présidence de la CSN de Donatien Corriveau a été semée d'embûches de taille. En plus des conflits internes, les deux principaux groupes de la centrale ont subi les affres de la crise économique.

Dans le secteur public, les syndicats sont sortis ébranlés de la dernière ronde de négociations avec le gouvernement Lévesque. Les dirigeants de la FAS et de la Fédération des enseignants de cégeps ont été renversés par leurs membres qui ont rejeté la dernière recommandation en faveur de la grève générale.

"La stratégie de division du gouvernement entre les hauts et les bas salariés a fonctionné. Là où on a peut-être manqué, c'est l'automne dernier lorsque la FAS n'a pas sorti. J'ai l'impression que c'aurait été plus avantageux à ce moment-là," a-t-il confié.

Le leader syndical estime que l'adoption de lois spéciales a précipité les négociations, ce qui n'a pas permis aux militants de prendre vraiment conscience de ce qui se passait, en raison de la rapidité des événements.

Pour les syndiqués du secteur privé, M. Corriveau croit que l'approche de la centrale par des négociations sectorielles pour relancer l'emploi doit être poursuivie. "On a trouvé le bon filon. Le gouvernement semble vouloir aller dans le même chemin. Il

annoncé des projets pour le métro de Montréal, la construction et le navire-crevettier. Au fédéral, on veut aider la construction navale. Ça rejoint bien de nos demandes," a-t-il affirmé.

En dépit de tous ces malheurs, M. Corriveau croit que les moments très difficiles des derniers mois ont per-

mis de préciser la position de la CSN en rapport avec le gouvernement du Parti québécois. En décembre, la CSN a rompu tous les liens avec le PQ en demandant sa démission au risque de choquer quelques militants péquistes. "Avant, a-t-il dit, il y avait beaucoup d'ambiguïtés. Maintenant, les choses sont claires."



Donatien Corriveau: un président qui a reçu plus que sa part de "tuiles" depuis son élection en mai dernier.

## Un conflit à plusieurs facettes

Les avis sont partagés sur les causes du conflit qui perdure, sous différentes formes, entre les "permanents" et les "élus" de la CSN.

D'une part, les "permanents" refusent d'être considérés comme de simples fonctionnaires et veulent avoir leur mot à dire dans l'orientation de la centrale; d'autre part, les fédérations du secteur privé estiment que les conseillers syndicaux en mènent déjà trop large; enfin, l'exécutif de la CSN estime que les véritables problèmes ont été escamotés au profit d'un débat partisan et au détriment de la démocratie syndicale.

Le différend s'est cristallisé autour de l'inclusion ou non des "cadres" directeurs de service au sein du Syndicat des travailleurs et des travailleuses (STT) de la centrale.

D'un côté, les "boss", qui sont représentés par la partie confédérale, veulent limiter le nombre de coordonnateurs faisant partie du STT. Pour sa part, le syndicat ne veut pas de "cadres", faisant valoir que cette hiérarchisation ne fait pas bon ménage avec un véritable travail d'équipe.

### Partisanerie

Selon le comité exécutif, il s'agit d'un débat difficile et déchirant où la partisanerie et la démagogie ont pris souvent le dessus, entachant les principes d'une véritable démocratie syndicale. On constate aussi que ce conflit a été soumis au jeu du rapport de forces internes au prix d'un manque de cohésion évident.

Les dirigeants élus de la CSN estiment que le problème soulevé sur la présence de "cadres" en est un de comportement individuel. On ne retient pas l'argument du STT voulant

que ce type d'organisation du travail repose sur la hiérarchisation.

De plus, la partie patronale semble craindre que les conseillers syndicaux viennent influencer indûment l'orientation de la centrale. "Il n'appartient pas au STT, comme structure, de statuer sur ce qui est conforme à l'orientation de la CSN", rappelle-t-on.



Depuis plusieurs années, la CSN a connu de nombreux moments difficiles, mais la crise actuelle entre "permanents" et "élus" se double de problèmes financiers et d'une lutte larvée entre syndiqués du secteur public et du secteur privé.

### Travail en équipe

Les membres du STT ne veulent pas que leur travail soit dévalorisé. Ils ne veulent pas être considérés comme de simples "outils" ou encore moins comme de simples fonctionnaires.

Le syndicat n'accepte pas que le

"patron" se garde la marge de manoeuvre de nommer unilatéralement les directeurs de service. Pour assurer un meilleur travail en équipe, on estime que le coordonnateur doit être élu par ses pairs.

Les "permanents" rejettent toute accusation voulant qu'ils veulent s'accaparer plus de pouvoir. "Nous n'avons jamais demandé de modifier

quoi que ce soit dans la vie et le fonctionnement des instances démocratiques du mouvement, ni dans le processus de la prise des décisions", plaignent-ils.

Ils dénoncent la hiérarchisation du travail par la nomination de "cadres" directeurs de service, ce qui, à leur avis, pave la voie à l'autoritarisme. On s'interroge aussi sur cette méfiance qui pousse les "élus" à nommer un "préfet de discipline".

### Pour le pouvoir

De leur côté, les fédérations du secteur privé ont adopté une position très claire et soutiennent qu'il s'agit carrément d'une lutte de pouvoir. Ces dirigeants syndicaux avancent même que les "permanents" contrôlent la CSN par leur influence auprès des syndicats et des délégués aux instances.

Ils estiment que cet affrontement risque de détruire la centrale. On dénonce en plus le quasi-boycottage de la campagne pour l'emploi.

Le prochain conseil confédéral, l'instance décisionnelle entre les congrès, devrait trancher ce litige qui hante les esprits depuis quelques années déjà. Le STT semble avoir une longueur d'avance jusqu'ici malgré la position de compromis avancé par l'exécutif de la CSN.

De là à penser que la centrale syndicale va retrouver ce qu'on appelle poliment sa cohésion, il y a fort à parier que le problème pourrait tout simplement se transporter ailleurs.

Les deux parties semblent toutefois d'accord sur un point capital. Pour le STT, il est clair qu'un manque de cohésion "diminue notre capacité de combat". Pour la partie confédérale, le regroupement le plus large possible des travailleurs est une condition essentielle à toute victoire.

# VERS L'AN 2000

Langage de micro-ordinateur

## Les jeunes apprennent mieux dans le cadre d'activités familiales

Le jeune de moins de dix ans laissé seul face au langage de micro-ordinateur Logo risque de

se décourager. L'apprentissage du Logo pour un enfant doit être une activité familiale.

C'est à partir de son expérience et de celle de sa famille que Daniel Pascot, professeur en

système d'information à l'université Laval, tire cette conclusion.



Isabelle Pascot, 8 ans, a participé avec sa soeur de 5 ans, Claire, à la conférence "l'enfant et le logo", donnée par son père.

Identifié par la célèbre petite tortue, le Logo est pourtant le langage de micro-informatique qui est de loin le plus facile d'accès puisqu'il fait appel à des termes de vocabulaire courants comme "avance, tourne, écris, etc."

L'idéal, estime Daniel Pascot, c'est quand un des parents prend goût à cet apprentissage. Il peut ainsi configurer le système selon les capacités de l'enfant.

Grâce à l'ordinateur, il peut construire un monde complexe et le mettre à la disposition de l'enfant. Celui-ci est mis en contact avec des micro-mondes de plus en plus sophistiqués, ce qui contribue à la construction progressive de son intelligence.

Daniel Pascot tenait ces propos, cette semaine, dans le cadre des conférences mensuelles de la SIAQ (Société d'informatique amateur du Québec). Sous le thème "l'enfant et le logo", cette conférence était ouverte au public; une première pour la SIAQ qui a attiré environ 325 personnes.

L'exposé de M. Pascot était agrémenté de démonstrations à l'aide de deux de ses enfants, Claire 5 ans et Isabelle, 8 ans.



par Michel SAMSON

### Claire et Isabelle

A cinq ans, Claire ne sait pas encore lire et écrire mais elle joue quand même avec la tortue (le curseur qui apparaît sur l'écran). Son père a créé avec le logo une procédure (programme) ajustée à ses besoins. Il l'a appelé CLAIRE et sa petite fille qui a appris à écrire son nom peut appeler son programme sur l'écran. Elle peut alors dessiner sur l'écran-témoin avec l'aide de quelques lettres.

Isabelle est en troisième année. Elle peut donc lire et écrire. Elle est capable de programmer elle-même le micro-ordinateur avec le logo. Des commandes du

genre CT (cache la tortue), VE (vide l'écran), AV (avance la tortue) sont compréhensibles pour elle. Guidée par son père, elle peut laisser libre cours à son imagination et, par exemple, faire dessiner fusées, bonhommes, éléphants.

Le micro-ordinateur est un outil d'apprentissage qui ne tient pas compte des programmes scolaires actuels, explique Daniel Pascot. Tout enfant de 8 ans, que l'on initie à cet appareil peut après quelques minutes, lui faire diviser 90 par 4, ce qui donne 22,5; malheureusement en troisième année on ne travaille qu'avec les nombres entiers...

Daniel Pascot s'en prend aussi à la publicité qui est faite à la télé sur les micro-ordinateurs. On voit toujours des appareils sans papier et sans fil. Ça ne correspond pas du tout à la réalité.

En micro-informatique on ne vit pas seulement avec un écran. L'étape papier est une des plus importantes, c'est là qu'on établit ses objectifs, qu'on imagine ses procédures. En somme, pour Daniel Pascot, la partie la plus formatrice pour l'enfant ou l'adulte c'est la mise sur pied du programme où l'on détermine la marche à suivre et où on solutionne les problèmes. On est alors loin du pur cœur "perroquet" qui est encore le lot de bien des étudiants, même à l'université.

Nouveau système contre

le banditisme électronique

OTTAWA (d'après PC) — Les spécialistes de la fraude par ordinateur pourraient bientôt avoir à se mesurer à un nouveau système de sécurité électronique mis au point en Suède.

Inventé par des experts militaires et largement utilisé à l'heure actuelle par les banques scandinaves, le système est à base de codes digitaux très complexes qui interdisent à toute personne non autorisée de modifier le programme d'un ordinateur.

Landspan International, une société d'Ottawa spécialisée dans les systèmes de sécurité, a obtenu les droits de commercialisation de ce système pour le Canada.

Il en coûtera à une compagnie de \$2,500 à \$10,000 pour installer

l'appareillage nécessaire à ce système sur un ordinateur. Le prix dépend de l'importance du cerveau électronique en cause.

Selon Landspan, les banques pourraient profiter de ce système pour transférer des sommes d'argent énormes, d'un point à un autre, sans craindre les fraudes électroniques, un type de crime qui compte de plus en plus d'amateurs sur la scène internationale.

Quant aux grandes compagnies, elles pourraient empêcher certains employés ayant accès à l'information salariale de "jouer" avec les chiffres. Les ministères gouvernementaux, pour leur part, pourraient détecter toute modification anormale des programmes d'informatique.

Ce système applique un concept des plus simples. Il consiste à apposer un sceau électronique, sous la forme d'un code digital secret, sur les programmes informatiques.

Les voleurs en venant ne pourraient ainsi dérouter un

transfert électronique de fonds même s'ils réussissent à se brancher sur un terminal ou s'ils décodaient le message à la source.

### Détection

"Si un message est intercepté ou manipulé entre la source et la réception, le message

devient incompatible avec les sceaux apposés aux extrémités des programmes", d'expliquer Ian Henderson, vice-président de Landspan.

"A la réception on saurait immédiatement que le message est faux ou

imprécis et il serait rejeté."

Landspan espère vendre ce système à plusieurs des 56 banques faisant affaires au Canada — qui font toutes des transferts de fonds par voie électronique — et aux ministères gouvernementaux, notamment Revenu Canada et Santé et Bien-Être. Ces deux derniers ministères possèdent en effet des archives de caractère hautement confidentiel.

La fraude par ordinateur coûte de nos jours des dizaines et des dizaines de millions de dollars à l'économie canadienne, selon M. Henderson.

Il cite l'exemple d'un comptable de la compagnie Ford qui avait réussi à dérouter quelques cents de la paye de chaque employé et qui avait réussi à verser le tout à son compte bancaire personnel.

"Après deux mois, il a pris l'avion pour Rio de Janeiro. Il avait soutiré assez d'argent à ses confrères de travail pour vivre richement le reste de ses jours", d'expliquer Henderson.



Tiré du numéro de mai de Québec français dans lequel il est question de l'ordinateur à l'école.

300

déductions, exemptions et crédits afin de vous faire économiser de l'argent sur votre déclaration.

T1 GENERALE

H & R Block prendra avantage de toutes les déductions possibles en préparant vos déclarations FEDERAL & PROVINCIAL pour aussi peu que

\$24<sup>00</sup> ET PLUS

à tous les bureaux participants de H & R Block.

La solution

H&R BLOCK

pour votre impôt

Québec: 522-7121  
40, St-Jean (Salaberry)  
171, St-Valier ouest  
569, de la Canadière  
Galeries de la Canadière

Neuchâtel:  
Carrefour Les Saules  
Place L'Ormière  
Ste-Foy:  
Place Quatre-Bourgeois  
Lévis: 833-1242  
179, St-Georges

IL NE RESTE QUE 8 JOURS aucun rendez-vous nécessaire.

Ainsi qu'aux heures de magasinage chez:

Sears

la Baie

Escabeau-tabouret

Pratique pour le bureau et la maison. Beige, orange. 15 1/4" x 11".

PRIX REG.: 62.50\$ CH.

Spécial

39.75 \$ ch.

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

40

Bibliothèque

En mélamine fini chêne, 2 tablettes ajustables. 36" x 12" x 43" hauteur.

PRIX REG.: 199\$ CH.

Spécial

134.95 \$ ch.

Le Spécialiste du Stylo inc.

Division AMEUBLEMENT DE BUREAU  
340, boul. Charest est.  
Québec.  
522-1837  
Stationnement gratuit

sélectronic

VIC-20  
commodore  
ORDINATEUR



PSST!  
Cours  
d'initiation  
au Micro-ordinateur  
Int.: 683-2525

GRATUIT

Plus un jeu vidéo supplémentaire en prime

359 \$

L'ordinateur accessible et abordable

L'ordinateur maison à la fine pointe technologique accessible pour tous, jeunes et adultes. Vous deviendrez vite le maître d'un équipement fiable, doté de possibilités innombrables et apte à s'adapter aux exigences de vos besoins grandissants.

• Québec, 600 Belvédère, 683-2525 • Ste-Foy, 2651, Hochelaga, 658-4535 •  
• Charlesbourg, 5585 1<sup>er</sup> Ave., 626-4841 • Lévis, 565 Trans-Canada, 837-6525 •  
• Roberval, Carrefour Jeanne, 275-5555 • Amqui, 172 St-Benoît N., 629-2300 •  
• Blentôt Jonquière, 232 Dominique •

140 \$

# Protection des lacs: améliorations souhaitées

par Raymond GAGNE

La Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs ne s'oppose pas à ce qu'on "bonifie" le programme des lacs.

Elle émet, par contre, certains prérequis avant d'accepter de suivre le ministre de

l'Environnement du Québec, M. Adrien Ouellette. Ce dernier a invité, en fin de semaine, au Sheraton-Laval, les congressistes de la FAPEL à l'aider à bonifier le Programme des lacs en intégrant au programme d'assainissement des eaux du Québec, un secteur

que le gouvernement et le Conseil du trésor, privilégient actuellement en termes d'allocation de crédits.

Les prérequis de la FAPEL ont trait à l'encouragement à la participation concrète des citoyens, à l'augmentation des budgets en proportion de l'importance économique de la villégiature (le budget du programme des lacs a subi deux réductions de \$200.000 chacune, depuis deux ans) et le respect, voire même le renforcement de l'autonomie de la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau, responsable de l'administration du programme.

Ces principaux points sont contenus dans une résolution que l'assemblée générale de la FAPEL a adoptée, à l'unanimité, à l'issue du congrès annuel de la fédération. Ils seront sans doute au coeur des discussions devant porter sur l'avenir du programme des lacs que le ministre Ouellette a l'intention d'amorcer prochainement.

La FAPEL regroupe, actuellement, près de

600 associations de lacs qui rassemblent à leur tour plus de 100.000 villégiateurs. Selon des chiffres publiés, en fin de semaine par la FAPEL, la villégiature génère annuellement au Québec, \$1.125 milliard.

De son côté, le programme des lacs existe depuis 1971 et offre divers services à ces mêmes villégiateurs lorsqu'ils sont regroupés en association et ont requis l'obtention de ses services, à la condition que les budgets soient disponibles. Il existe, actuellement, 321 lacs "en chantier", 235 autres en attente mais le budget global du programme ne dépassera vraisemblablement pas \$600.000.

A remarquer qu'aucun organisme de lac ne reçoit d'aide financière directe. Le budget du programme des lacs est strictement

dépendant des services scientifiques et techniques.

## A bonifier

Selon le ministre Adrien Ouellette, qui a pris la parole devant les congressistes de la FAPEL, le programme des lacs doit être "bonifié", c'est-à-dire qu'on doit lui accoler des critères "objectifs" pour qu'il continue d'être reconnu par le gouvernement et jurer des faveurs du Conseil du trésor.

Substantiellement, M. Ouellette a dit aux 400 délégués des 600 associations de villégiateurs présents que l'avenir du programme des lacs était lié à l'acceptation inconditionnelle de son intégration au programme d'assainissement des eaux municipales, in-

dustrielles et agricoles usées. Ce n'est qu'à cette condition que le programme obtiendra tous les crédits dont il aura besoin; sans quoi il obtiendra de moins en moins d'argent et la suffocation de la guette à plus ou moins court terme.

La présidente de la FAPEL, Mme Hélène-

Louise Elie, n'a pas repoussé du revers de la main la proposition de dialogue et de changement faite par le ministre Ouellette.

L'assemblée générale de la FAPEL a, par contre, cru nécessaire de rappeler au ministre, dans une résolution, que la réussite du programme des

lacs repose sur le dynamisme des citoyens regroupés en vue de réaliser la restauration et par la suite d'assurer la conservation des lacs de villégiature.

Cette notion guidera les discussions que les autorités de la FAPEL auront avec celles du ministère de l'Environnement.

Un délégué a résumé l'opinion des congressistes quant à la participation nécessaire active des citoyens en disant: "Sans la présence d'une association dynamique, l'assainissement d'un lac demeure et demeurera toujours un objectif utopique."

## Hydro demande un conciliateur

MONTREAL (d'après PC) — Afin de dénouer l'impasse dans les négociations avec ses 14.700 employés syndiqués, Hydro-Québec a demandé hier au ministre du Travail, Raynald Fréchette, de nommer un conciliateur dans ce litige qui porte surtout sur les salaires.

## Ordinateur traducteur

TORONTO (PC) — La direction des services en français des centres de main-d'oeuvre fédéraux, à Toronto, s'est dotée d'un nouvel ordinateur qui traduit de l'anglais au français des informations fournies par les employeurs à l'usage des postulants.

Cet appareil, qui pourrait révolutionner le monde de la traduction au Canada, est le premier du genre au pays. Il s'agit d'une création de la compagnie Smart, de New York, qui l'a d'abord produit pour l'armée américaine et l'OTAN.

Son système simple n'élimine pas encore le traducteur humain: son dictionnaire compte 6.000 mots, et l'appareil peut donc commettre des erreurs.

Le noeud du problème est que Hydro-Québec, voulant réduire les écarts de salaires entre ses salariés et ceux du marché salarial comparatif dans le secteur privé (écart qui varierait de 18 à 25 pour 100), ne peut se montrer plus généreuse.

La société d'Etat a convoqué hier les représentants syndicaux du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), qui regroupent les 6.200 employés de métiers, 6.600 employés de bureau et les 1.900 techniciens, afin de les informer de cette demande.

Le noeud du problème est que Hydro-Québec, voulant réduire les écarts de salaires entre ses salariés et ceux du marché salarial comparatif dans le secteur privé (écart qui varierait de 18 à 25 pour 100), ne peut se montrer plus généreuse.



## COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

### AVIS PUBLIC

est, par le présent, donné qu'à une session des commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale Chauveau, tenue le 19 avril 1983, il a été résolu et adopté le règlement numéro 1-1983 déléguant au comité exécutif le pouvoir de non-rengager, de procéder au renvoi ou à la mise en disponibilité d'un employé.

Donné à Québec (Neufchâtel) Ce 20e jour du mois d'avril 1983

Charles-Henri Paquin  
Directeur général

## LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE TARDIVEL

310, rue de l'Église, Donnacona  
Comté de Portneuf, P.Q. G0A 1T0  
APPEL D'OFFRES No 103

La Commission scolaire régionale Tardivel recevra jusqu'à quinze (15.00) heures, heure locale, le mardi 17 mai 1983, des offres sous enveloppes scellées pour l'ENTRETIEN MENAGER des écoles suivantes:

- Ecole secondaire Donnacona
- Ecole secondaire Saint-Raymond
- Ecole secondaire Saint-Marc

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le "Bordereau de soumission" fourni par la Commission scolaire auquel il joindra un chèque visé ou un bon de garantie de soumission, équivalent à au moins cinq pour cent (5%) du montant de chaque soumission. Le bon ou le chèque sera fait à l'ordre de la Commission scolaire régionale Tardivel et tiré sur une banque canadienne ou une caisse populaire Desjardins. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission scolaire régionale Tardivel.

Les soumissionnaires pourront vérifier les plans et obtenir le devis descriptif à compter du 25 avril 1983 entre 9:00 et 16:00 heures du régisseur du service de l'équipement, monsieur Jean-Paul Pleau, à l'adresse ci-haut mentionnée.

L'ouverture des offres aura lieu publiquement à 15:00 heures, le 17 mai 1983, en présence des soumissionnaires qui voudront y assister. La Commission scolaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Donnacona Jean-Louis Potvin  
Le 18 avril 1983 Directeur de l'Équipement

# 31 NOUVEAUX FILMS EN MAI

CHAQUE JOUR À 20h, UNE ÉMISSION DIFFÉRENTE.



PREMIER CHOIX VOUS PRÉSENTE UN MOIS DE MAI EXCITANT ET VARIÉ AVEC MISSING (PORTÉ DISPARU) DE COSTA-GAVRAS AVEC JACK LEMMON ET SISSY SPACEK, PALME D'OR DU FESTIVAL DE CANNES 82. FAME (LA FIEVRE DES PLANCHES): DE LA DANSE, DE LA MUSIQUE ET DE LA COMÉDIE; UN FILM SPECTACULAIRE. LA CAGE AUX FOLLES: UN DES PLUS GRANDS SUCCÈS DU CINÉMA COMIQUE AVEC MICHEL SERRAULT ET UGO TOGNAZZI. LE DERNIER TANGO À PARIS AVEC MARLON BRANDO ET MARIA SCHNEIDER. LA PEAU D'APRÈS L'OEUVRE DE MALAPARTE AVEC MARCELLO MASTROIANNI ET CLAUDIA CARDINALE. STARDUST MEMORIES (AU MI-TEMPS DE L'ÂGE) AVEC WOODY ALLEN. MUHAMMAD ALI: LE GRAND CHAMPION RACONTE SA VIE. DANS LE CADRE DES FILMS SOUVENIRS: LA BONNE ANNÉE DE LELOUCH ET LE CHRIST S'EST ARRÊTÉ À EBOLI. DE PLUS, PLAYBOY À L'ÉCRAN, LA GUERRE DES BOUTONS, BÉBERT ET L'OMNIBUS, MALEVIL: LA VIE APRÈS LA BOMBE NUCLÉAIRE, ET BIEN D'AUTRES! EN PREMIÈRE, PAUL PICHE, EN DIRECT DU SPECTRUM DE MONTREAL.

# PREMIER CHOIX 1

ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT!

QUÉBEC SAS ÉMISSION NATIONALE TÉLÉCABLE VIDEOTRON 683-4600 LA POCAIÈRE CARL DISTRIBUTION DE LA CÔTE SUD 836-2213	BAIE ST-PAUL CARL VISION BAIE ST-PAUL 425-3220	MÉGANTIC MÉGANTIC TRANSMISSION 563-0432 ST-DAMIEN TÉLÉCABLE ST-DAMIEN 749-3396	ROVERE DU LOUP CARL DE RIVIERE DU LOUP 967-1478 ST-PASCAL TÉLÉCABLE ST-PASCAL 412-1061	ST-GEORGES BEAUC VIDE 228-2756
---	--	---	---	--------------------------------------

## Tirez le bon numéro

# Popeye connaît la musique!

8 TIRAGES À CHAQUE SEMAINE JUSQU'AU 30 JUIN 83

**À GAGNER À CHAQUE SEMAINE:**

- MAGNÉTOPHONE CASSETTE/RADIO STÉRÉO PORTATIF
- UNE RADIO D'AUTO AM-FM AVEC LECTEUR DE CASSETTE CX130M (ADAPTABLE À TOUTE MARQUE DE VOITURE)
- UNE WALKMAN DE SONY WM-4
- PLUS 5 TRIO DE CASSETTES SONY WCI-580

PARTICIPER AUTANT DE FOIS QU'IL VOUS PLAÎRA, NOUS DONNONS UN COUPON PAR PERSONNE À CHAQUE VISITE.

QUÉBEC: 3417, 1e Avenue  
910, rue St-Jean  
435, boul. Hamel

LÉVIS: 79A, Kennedy

DITES QUE VOUS AVEZ LA POPEYEMANIE. ON VOUS REMETTRA UN 2<sup>e</sup> COUPON PARTICIPANT!

## LES MOINS CHÈRES DE TOUTES LES VOITURES DE FABRICATION NORD-AMÉRICAINE.

# 5812\$

Coupe 3 portes Pontiac Acadian Scooter.

Aujourd'hui, aucune autre voiture de modèle 1983 fabriquée en Amérique du Nord n'est offerte à un prix plus modique\* que celui de nos coupés 3 portes Chevette Scooter et Acadian Scooter.

- ÉQUIPEMENT COMPLET.** Tous les modèles Scooter 3 ou 5 portes sont livrés avec un équipement de série impressionnant: moteur nerveux 4 cylindres de 1,6 litre à arbre à cames en tête, boîte manuelle 4 vitesses, direction à crémaillère, allumage électronique, pneus radiaux, sièges-baquets inclinables et entièrement rembourrés de mousse pour un confort maximum, ainsi que moquette à poil ras.
- ESSENCE ORDINAIRE.** Un nouveau système tolérant le plomb, livrable en option sans supplément pour les véhicules avec boîte manuelle 4 vitesses, permet de rouler à l'essence ordinaire au plomb, moins coûteuse. Renseignez-vous chez votre concessionnaire.
- LE PLUS GRAND RÉSEAU DE CONCESSIONNAIRES DANS L'INDUSTRIE.** Le service après-vente est assuré par plus de 7 000 concessionnaires en Amérique du Nord, dont plus de 950 au Canada.
- SENSATIONNELLES À LA POMPE.** La Chevette et la Pontiac Acadian comptent parmi les plus fiables et les plus économiques de toutes les petites voitures importées ou nord-américaines.

6,3 L/100 km 45 MI/GAL avec équipement standard.

Ces estimations sont basées sur les méthodes d'essai en laboratoire approuvées par Transpirta Canada. Les résultats peuvent varier selon les conditions d'utilisation. Modèles diesel livrables moyennant supplément, à un nouveau prix de détail réduit.

\*Le prix indiqué est le prix de détail suggéré par le fabricant pour les coupés 3 portes Chevette Scooter et Acadian Scooter, modèles 1983, taxe fédérale de vente comprise, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983. Taxes provinciale et locale s'y ajoutent, frais de transport et d'immatriculation en sus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Certains concessionnaires peuvent vendre à un prix inférieur.

CHEVROLET PONTIAC  
CHEVETTE ACADIAN

CORP-183AF Que

# Avis divers - appels d'offres - soumissions



## AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes donné que la Ville de Québec s'adresse à l'Assemblée Nationale, à sa présente ou à sa prochaine session, pour demander des amendements à sa charte, le chapitre 95 des Lois de 1929 et ses modifications relativement aux matières suivantes:

- 1- Le pouvoir du comité exécutif d'accorder certains contrats de nature purement administrative.
- 2- Le délai de signature par le Maire des contrats, règlements, résolutions et obligations de la Ville après leur approbation par le Conseil.
- 3- La délégation des pouvoirs du président du Comité Exécutif de signer certains contrats de pure administration.
- 4- L'immunité des membres du Conseil quant aux paroles prononcées et aux actes posés durant les assemblées.
- 5- La rémunération des conseillers qui sont membres de la Commission d'Urbanisme et de Conservation de Québec.
- 6- La préparation du rapport du vérificateur et des états financiers annuels de la Ville.
- 7- La facturation et l'envoi des comptes de taxes scolaires par la Ville.
- 8- Le mode de présentation et d'adoption du budget.
- 9- L'époque de présentation du budget dans une année d'élections municipales.
- 10- Le montant devant être prévu au poste "mauvaises créances" du budget.
- 11- Les frais d'administration applicables à des paiements effectués par chèques et refusés par l'institution financière sur laquelle ils sont tirés.
- 12- La réserve foncière ou d'habitation de la Ville.
- 13- Le stationnement de certaines catégories de véhicules et le stationnement sur les terrains dont la Ville a la possession.
- 14- La protection et les pouvoirs des agents spéciaux.
- 15- Les brigadiers scolaires.
- 16- L'installation, sur les murs de bâtiments ou sur les terrains privés, de certains éléments de mobilier urbain.
- 17- La constitution d'un fonds pour la préservation et la conservation du patrimoine municipal.
- 18- Le pouvoir de verser des subventions aux organismes créés en vertu des articles 453b, 453c et 453d de la charte.
- 19- Les pouvoirs de la Commission de l'Exposition Provinciale de Québec.
- 20- La destruction des dossiers relatifs à des infractions ou acte criminel intentionnés à la Cour municipale.
- 21- La possibilité de remettre un billet d'assignation à tout contrevenant à un article de la charte ou d'un règlement.
- 22- L'annulation de billets d'infraction émis par erreur.
- 23- La possibilité d'exiger un cautionnement des conducteurs de véhicules en infraction ou d'immobiliser leurs véhicules.
- 24- Les modes de preuve et la procédure devant la Cour municipale ainsi que l'exécution des jugements.
- 25- Le stationnement des véhicules sur des terrains privés sans l'autorisation des propriétaires de ces terrains.
- 26- L'activité des véhicules hippomobiles, des cochers et des chevaux ainsi que la circulation des animaux et des véhicules à traction animale.
- 27- Le contrôle de l'affichage fait sans permis.
- 28- Les conditions d'émission des licences et des permis.
- 29- La cession de terrains ou le paiement d'une somme d'argent aux fins d'aménagement de parcs ou de terrains de jeux comme conditions préalables à l'approbation d'une opération cadastrale.
- 30- La refonte et la reformulation des pouvoirs accordés à la Ville en matière de zonage, de lotissement et de construction.
- 31- La limitation du nombre d'usages semblables ou identiques à l'intérieur d'une même zone ou d'un même secteur.
- 32- La création d'un fonds destiné à l'aménagement de stationnement public ou à l'amélioration du transport en commun.
- 33- L'établissement de normes de construction spéciales pour les bâtiments destinés spécifiquement à accueillir des clientèles particulières.
- 34- La restauration et le recyclage des bâtiments commerciaux.
- 35- La possibilité de permettre pour un temps limité seulement l'implantation de certains usages.
- 36- La prohibition des jeux mécaniques ou électroniques.
- 37- La possibilité d'exempter les handicapés de l'application de certains règlements ou d'écarter des normes spécifiques les concernant.
- 38- La frontière séparant la ville de Loretteville de la ville de Québec.
- 39- La publication d'avis dans les journaux.
- 40- La création de sociétés de développement commercial et industriel.
- 41- La création de sociétés de restauration de bâtiments patrimoniaux.
- 42- Le paiement des taxes imposées sur les grands ensembles immobiliers méritant d'être conservés intacts.
- 43- L'élimination des insectes et des rongeurs nuisibles.
- 44- La signature des obligations ou autres effets monétaires par fac-similé.
- 45- Les taxes de l'intérêt sur les sommes dues à la Ville.
- 46- La correction des titres de certaines fonctions.
- 47- La participation des élus à certaines assurances collectives.
- 48- La cession de certains droits réels requis pour l'installation de services de glaciage.
- 49- L'assujettissement du gouvernement et de ses mandataires aux règlements de zonage, lotissement et construction.
- 50- L'assujettissement de la Régie du Grand Théâtre aux taxes municipales.
- 51- La fixation des tarifs des services et des taxes.
- 52- Le déplacement des véhicules pendant les opérations de déneigement.
- 53- La subvention des constructions neuves.
- 54- Le pouvoir d'interdire les constructions dans certaines zones en raison de leurs caractéristiques physiques.
- 55- Les sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales.
- 56- Le privilège des créances de la Ville pour le coût des services rendus.
- 57- Création d'une réserve pour donner suite aux décisions rendues par les tribunaux concernant les cadres d'évaluation foncière.
- 58- La perception de la taxe d'amusement dans le cadre des activités d'Expo-Québec.
- 59- La réglementation des activités des artistes-peintres et portraitistes sur la rue Du Trécar.
- 60- Les dispositions électorales.
- 61- La subvention des travaux d'aménagement des immeubles.
- 62- L'obligation d'effectuer des travaux d'aménagement sur des terrains de stationnement.
- 63- Les pouvoirs de la Commission d'urbanisme et de Conservation de Québec.
- 64- Les sanctions pour l'exécution de travaux sans permis par fac-similé.
- 65- Les projets d'ensembles réalisés en copropriété.
- 66- L'intégration aux constructions d'équipement visant à protéger la santé et la sécurité des occupants.
- 67- La réglementation de l'enlèvement des ordures.
- 68- Les pénalités pour le défaut d'obtenir une licence ou un permis.
- 69- La disposition des revenus supplémentaires imprévus.
- 70- L'expropriation des servitudes ou d'autre démembrement du droit de propriété.
- 71- La suspension de la délivrance des permis à l'occasion de l'imposition d'une réserve ou d'une expropriation.
- 72- L'aliénation des biens de la Ville.
- 73- Les huissiers nommés pour agir à la Cour municipale.
- 74- La réglementation des enseignes sur les véhicules.
- 75- La réglementation des avertisseurs et des abris.
- 76- La suspension de la délivrance des permis non conformes à un projet d'aménagement à un règlement de zonage.
- 77- Les mandats confiés par la Ville aux sociétés créées en vertu des articles 453b, 453c et 453d de la charte.
- 78- L'attribution des contrats d'acquisition de mobiliers urbains devant être installés dans certaines parties de la ville.
- 79- Diverses modifications de concordances ainsi que toute autre matière jugée nécessaire ou utile pour la bonne administration des affaires de la Ville ou pour l'intérêt de ses citoyens.

Québec, le 29 mars 1983  
BOUTIN, ROY & GUIMET

Les annonces classées,  
un supermarché  
de bonnes affaires!

LE SOLEIL  
647-3311

## VENTE AUX ENCHERES

Deux propriétés contiguës situées dans le rang St-Charles à Ste-Agnès, comté de Charlevoix seront vendues en justice le 2 mai 1983 à 15 heures au bureau d'enregistrement de La Malbaie, 237, rue St-Etienne à La Malbaie.

Lot 1: un terrain boisé (partie du lot 1 concession St-Charles, paroisse Ste-Agnès) mesurant environ 82 arpents en superficie dont l'évaluation municipale est d'environ \$5,430.00 (prix minimal \$1,411.80);

Lot 2: une maison avec un terrain boisé (partie du lot 4 concession St-Charles paroisse Ste-Agnès) mesurant environ 82 arpents en superficie dont l'évaluation municipale est d'environ \$57,000.00 (prix minimal \$14,843.40).

## JAB AVIS JAB

Nous avons reçu instructions de Michel Leblond, syndic, de Leblond, Buzzetti et Associés Ltée, de procéder à la vente des actifs de

### TRANSPORT MARC A. TREMBLAY LEE EN FAILLITE PAR VOIE D'ENCAEN PUBLIC

SUR LES LIEUX

au 351, 3e Avenue, St-Romuald d'Etchemin, Qué.  
Mardi le 26 avril 1983 à 10:30 heures

- 19 CAMIONS-TRACTEURS ET CAMIONS ● 66 REMORQUES ET SEMI-REMORQUES ● EQUIPEMENTS DE GARAGE ET OUTILLAGE ● PIÈCES DE RECHANGE ET PNEUS ● MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU ● BATISSES INDUSTRIELLES ET TERRAIN (avec mise à prix)
- 19 CAMIONS-TRACTEURS ET CAMIONS:  
2 Mack 1978, modèle R700 avec lit, moteur Cummins 360, transmission RTO 125-15 Fuller, différentiel 12/44,000 lb ratio 4.17, pneus 1000 R20, freins Jacob / 2 Mack 1977, modèle R600 avec lit, moteur Mack 315, transmission 12 vitesses différentiel 12/44,000 lb ratio 4.76, pneus 1000 R20, freins Dinator / 3 Mack 1976, modèle Cab Over, moteur Mack 300, 6 vitesses, différentiel 12/38,000 lb ratio 4.17, pneus 1000 R20, freins Dinator (1 en pièces) / 2 Mack 1975, modèle R600, moteur Mack 300, transmission 6 vitesses, différentiel 12/44,000 lb ratio 4.17, pneus 1000 R20, freins Dinator / 1 Mack 1974, modèle R600, moteur Mack 237, 5 vitesses, différentiel 12/34,000 lb ratio 4.17, pneus 1000 R20, freins Jacob / 1 Inter 1979, modèle 4300 avec lit, moteur Cummins 350, transmission RTO 125-13 Fuller, 12/40,000 lb ratio 4.44, freins Jacobs / 4 Inter 1978, Cab Over, moteur Cummins 350, transmission RTO 125-13 Fuller, différentiel 12/38,000 lb ratio 4.44, freins Jacobs / 2 Inter 1977, modèle 4300 avec lit, moteur Cummins 335, transmission RTO 125-13 Fuller différentiel 12/40,000 lb ratio 4.44, freins Jacob / 1 camion Inter 1976, modèle Loadstar 1600 avec boîte 12" x 18" - 1 Scmi International 1978, modèle Travellers.
- 66 REMORQUES ET SEMI-REMORQUES:  
PLATES-FORMES EXTENSIBLES: 3 Fruehauf (2) 1978, (1) 1976, 45' extensible à 70', largeur 96", 3 essieux (2 à lames, 1 "Air Lift") charge portée 72,000 lb, 1976 avec ridelles / 5 Fruehauf 1971, 70, 69, 67, 45' extensible à 65', largeur 92", 2 essieux à lames, charge 60,000 lb / 2 Fruehauf 1975, 40' extensible à 65', largeur 92", 2 essieux à l'air, charge 60,000 lb / 1 Ram 1968, 45' extensible à 70', largeur 92", 2 essieux à l'air, charge 60,000 lb.  
PLATE-FORME: 3 Fruehauf 1977, 45' x 96", 3 essieux (2 à l'air, 1 "Air Lift") avec ridelles, charge 75,000 lb / 11 Fruehauf, 1 Manac, (5) 1976, (4) 1975, (2) 1974, (1) 1973, 45' x 96", 3 essieux (2 à lames et 1 "Air Lift"), 5 avec ridelles, charge 72 et 68,000 lb / 2 Fruehauf 1976, 45' x 102", 3 essieux (2 à lames, 1 "Air Lift"), charge 72,000 lb avec ridelles / 2 Manac 1978, 1 Fruehauf 1977, 45' x 102", 3 essieux (2 à l'air, 1 "Air Lift"), charge 75,000 lb, Fruehauf avec ridelles / 8 Fruehauf, 1 Cancar, (3) 1975, (2) 1973, (2) 1971, (1) 1979, 45' x 96", 2 essieux à lames, 7 avec ridelles, charge 60 et 58,000 lb / 2 Fruehauf 1972, 1971, 45' x 92", 3 essieux (2 à lames, 1 à "Air Lift"), charge 72,000 lb / 1 Fruehauf 1972, 45' x 92", 4 essieux (2 à lames, 2 à "Air Lift"), charge 84,000 lb / 7 Fruehauf, 4 Cancar (8), 1973 à 1971 et 1962) 45' x 92", 2 essieux à lames, charge 60 et 58,000 lb, 2 avec ridelles.  
PLATE-FORME EN TRAIN: 2 Fruehauf 1970, 26' et 24' x 96", 5 essieux (4 à lames, 1 à "Air Lift") charge 85,000 lb.  
FARDIERS: 2 Manac 1979, 44' x 102", 2 essieux à lames, charge 30,000 lb.  
SEMI-REMORQUES A FRET GENERAL: 9 Fruehauf (2) 1973, (4) 1972, (3) 1968 45' x 96", 2 essieux à lames, 6 charges à 60,000 et 2 à 50,000 lb.
- EQUIPEMENT DE GARAGE ET OUTILLAGE:  
2 compresseurs 5 h.p., (1) Webster, modèle 65-1, (1) Devibis, modèle VAP 50-50 / 1 machine à graisser Balcrank / 1 soudeuse Lincoln, modèle 1051 / Soudeuse Westinghouse, modèle MK, sur roues / 1 palan à chaînes, Matpco, 2 tonnes / 1 machine à jet de sable, modèle VCD 14 x 4 / 4 vérins hydrauliques, (1) Hein Werner, de plancher, 10 tonnes, (1) Weaver, modèle WT 14, (2) Blackhawk, 20 tonnes, P.J. 21, 1 vérin hydraulique pour carrosseries / 1 vérin mécanique pour transmission / Quantité d'outils pour mécanique / Déboulonneuse 1" / Quantité d'outils à l'air et électrique / Meules d'établi / Etaux / Extracteurs / Sets de forches / Pompes à graisser et à l'huile / Bassin de nettoyage / Escabeaux et échelles, etc.
- PIÈCES DE RECHANGE ET PNEUS:  
1 bloc de moteur Mack reconditionné / 2 transmissions et 1 différentiel de Mack usage / Environ 60 pneus pour remorques et camions, / 27 toiles pour remorques / Roues / Jantes de roues / Chambres à air / Supports pour toiles / Panneaux / Lot de fers assortis / Sabots de frein / Boîtes hydrauliques / Filtrés à air / Antigel / Nettoyeur / Démarreurs / Lot de boulons, écrous et rondelles / Alternateurs / Peinture / Quantité de pièces de rechange électrique et mécanique / Joints universels / Bearing / Lot de chaînes, tire-tout et courroies pour plate-forme, etc.
- MOBILIER ET EQUIPEMENT DE BUREAU:  
Bureaux exécutifs et de secrétaires / Credences / Fautouils exécutifs et de réception / Chaises de secrétaires / Lampes de bureaux / Classeurs Bonnex et autres, format légal et format lettre, 2-3-4 tiroirs / Dactylos / Protectograph F. & E. Hedman, modèle Excel / Fichiers McBee / Classeur à l'épreuve du feu National, 4 tiroirs, 2 heures / 1 table à dactylo et de travail / Extracteurs / Escabeaux / Poêle deux fonds, réfrigérateur et Ever Wood's / Lot d'articles de bureaux divers, etc.
- BATISSE INDUSTRIELLE ET TERRAIN (avec mise à prix):  
Terrain d'environ 150,000 pi. car. sur lequel sont érigés 3 immeubles, dont: bureaux d'une superficie de 1200 pi. car. d'un entrepôt de 14,640 pi. car. sous-loué en partie par la compagnie Bell Canada et d'un garage de 11,160 pi. car. Ces terrains et immeubles sont situés dans le parc Industriel St-Romuald à proximité du chemin de fer et de la transcanadienne.

DATE: LE MARDI 16 AVRIL 1983 À 10:30 HEURES  
LIEU: 351 - 3e Avenue, ST-ROMUALD D'ETCHEMIN, QUE.  
INSPECTION: LUNDI LE 25 AVRIL 1983 ENTRE 10:00 et 17:00 HEURES  
CONDITIONS: 25% A L'ADJUDICATION — COMPTANT OU CHEQUE VISE  
TELEPHONE SUR LES LIEUX: 418-839-1125

Direction à suivre: à 10 milles de Québec sur la route transcanadienne, en direction de Rivière-du-Loup, sortie St-Romuald, 1re lumière à gauche, 1re rue à droite.

**JAB J. ARMAND BLAIS INC.**  
SIEGE SOCIAL  
50, Place Cremazie, Suite 424, Montréal, Qc H2P 2T1 tél.: (514) 381-5241  
 Succursale:  
2022, rue Lavoisier, Suite 130, Québec, Qc G1N 4L5 tél.: (418) 683-8863  
LIQUIDATEURS — ENCANTEURS LICENCIÉS — ÉVALUATEURS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DIVISION D'ARTHABASKA NO: 415-11-000033-83 SURINT.: 021841  
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:

GILLES VEILLEUX, directeur d'usine, domicilié au 86, rue St-André, Montmagny, Québec, G5V 3W8, anciennement domicilié au 1503, du Collège, Plessisville, Québec, G6L 1Z7  
DEBITEUR

SOYEZ AVISÉ par les présentes que le débiteur mentionné en titre ayant déposé une proposition au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, suite 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec, il n'y a pas eu quorum lors de la première assemblée des créanciers et le débiteur a décidé de déposer une cession de ses biens en date du 5e jour d'avril 1983. Ce lui-ci est réputé en conformité de l'Article 39 de la Loi sur la Faillite avoir fait cession de ses biens le 15e jour de mars 1983. La première assemblée de créanciers sera tenue le 27e jour d'avril 1983, à 11h00, au Palais de Justice d'Arthabaska, 800, boul. Bois-Francis, Arthabaska, dans la province de Québec.

MAHEU NOISEUX INC. Syndic Edouard Richard, c.a. Syndic

DATE DE QUÉBEC, CE 19e JOUR D'AVRIL 1983.  
SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de DENIS VEILLEUX

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DIVISION D'ARTHABASKA NO: 415-11-000032-83 SURINT.: 021840  
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:

GILLES VEILLEUX, directeur d'usine, domicilié au 86, rue St-André, Montmagny, Québec, G5V 3W8, anciennement domicilié au 1503, du Collège, Plessisville, Québec, G6L 1Z7  
DEBITEUR

SOYEZ AVISÉ par les présentes que le débiteur mentionné en titre ayant déposé une proposition au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, suite 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec, il n'y a pas eu quorum lors de la première assemblée des créanciers et le débiteur a décidé de déposer une cession de ses biens en date du 5e jour d'avril 1983. Ce lui-ci est réputé en conformité de l'Article 39 de la Loi sur la Faillite avoir fait cession de ses biens le 15e jour de mars 1983. La première assemblée de créanciers sera tenue le 27e jour d'avril 1983, à 11h00, au Palais de Justice d'Arthabaska, 800, boul. Bois-Francis, Arthabaska, dans la province de Québec.

MAHEU NOISEUX INC. Syndic Edouard Richard, c.a. Syndic

DATE DE QUÉBEC, CE 19e JOUR D'AVRIL 1983.  
SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de GILLES VEILLEUX

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DIVISION D'ARTHABASKA NO: 415-11-000033-83 SURINT.: 021841  
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:

GILLES VEILLEUX, directeur d'usine, domicilié au 86, rue St-André, Montmagny, Québec, G5V 3W8, anciennement domicilié au 1503, du Collège, Plessisville, Québec, G6L 1Z7  
DEBITEUR

SOYEZ AVISÉ par les présentes que le débiteur mentionné en titre ayant déposé une proposition au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, suite 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec, il n'y a pas eu quorum lors de la première assemblée des créanciers et le débiteur a décidé de déposer une cession de ses biens en date du 5e jour d'avril 1983. Ce lui-ci est réputé en conformité de l'Article 39 de la Loi sur la Faillite avoir fait cession de ses biens le 15e jour de mars 1983. La première assemblée de créanciers sera tenue le 27e jour d'avril 1983, à 11h00, au Palais de Justice d'Arthabaska, 800, boul. Bois-Francis, Arthabaska, dans la province de Québec.

MAHEU NOISEUX INC. Syndic Edouard Richard, c.a. Syndic

DATE DE QUÉBEC, CE 19e JOUR D'AVRIL 1983.  
SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de GILLES VEILLEUX

Québec, Le Soleil, samedi 23 avril 1983  
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DIVISION D'ARTHABASKA NO: 415-11-000033-83 SURINT.: 021838  
COUR SUPERIEURE (En matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:

GILLES VEILLEUX, directeur d'usine, domicilié au 86, rue St-André, Montmagny, Québec, G5V 3W8, anciennement domicilié au 1503, du Collège, Plessisville, Québec, G6L 1Z7  
DEBITEUR

SOYEZ AVISÉ par les présentes que le débiteur mentionné en titre ayant déposé une proposition au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, suite 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec, il n'y a pas eu quorum lors de la première assemblée des créanciers et le débiteur a décidé de déposer une cession de ses biens en date du 5e jour d'avril 1983. Ce lui-ci est réputé en conformité de l'Article 39 de la Loi sur la Faillite avoir fait cession de ses biens le 15e jour de mars 1983. La première assemblée de créanciers sera tenue le 27e jour d'avril 1983, à 11h00, au Palais de Justice d'Arthabaska, 800, boul. Bois-Francis, Arthabaska, dans la province de Québec.

MAHEU NOISEUX INC. Syndic Edouard Richard, c.a. Syndic

DATE DE QUÉBEC, CE 19e JOUR D'AVRIL 1983.  
SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de GILLES VEILLEUX

ANDRÉ VEILLEUX, agent d'enquêtes et de contrôle, domicilié au 8, rue Massue, Arthabaska, Québec G6P 7X6.  
DEBITEUR

SOYEZ AVISÉ par les présentes que le débiteur mentionné en titre ayant déposé une proposition au bureau du Séquestre Officiel, 410, boul. Charest est, suite 400, en la cité de Québec, dans la province de Québec, il n'y a pas eu quorum lors de la première assemblée des créanciers et le débiteur a décidé de déposer une cession de ses biens en date du 5e jour d'avril 1983. Ce lui-ci est réputé en conformité de l'Article 39 de la Loi sur la Faillite avoir fait cession de ses biens le 15e jour de mars 1983. La première assemblée de créanciers sera tenue le 27e jour d'avril 1983, à 11h00, au Palais de Justice d'Arthabaska, 800, boul. Bois-Francis, Arthabaska, dans la province de Québec.

SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de ANDRÉ VEILLEUX

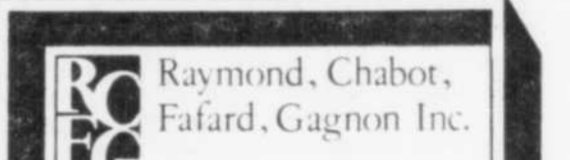
DATE DE QUÉBEC, CE 19e JOUR D'AVRIL 1983.  
SAMSON, BELAIR INC. syndics de l'actif de ANDRÉ VEILLEUX



## CONSEIL MUNICIPAL ORDRE DU JOUR 25 AVRIL 1983

- 1- Ratification du procès-verbal de la séance du Conseil municipal tenue le 11 avril 1983.
- 2- Présentation de tous les documents, lettres et requêtes adressés au Conseil.
- 3- Rapport du gérant et des chefs de service.
- 4- RAPPORTS DU COMITÉ EXECUTIF
  - 566 - Convention d'exploitation devant intervenir entre la SHQ, la Ville et l'OMHQ concernant le projet d'habitation connu sous le nom de projet Charest.
  - 578 - Acquisition par la Ville de Alimentation Dalais Inc. d'un terrain connu sous le nom de terrain des lots 1165-8-2, 1165-9-2 et 1165-10-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, pour un montant de 1,00 \$.
  - 578 - Adjudication de contrats pour l'opération d'un comptoir-restaurant aux arènes Victoria et Les Saules et l'aligage de patins à l'aréna Victoria, pour la période s'étendant du 1er mai 1983 au 30 avril 1986.
  - 577 - Adjudication de divers contrats pour la fourniture et le transport de produits chimiques à l'usine de traitement d'eau pour la période s'étendant du 1er mai 1983 au 30 avril 1984.
  - 578 - Pose d'un service d'aqueduc de 150 mm de diamètre pour alimenter un système de climatisation automatique dans un immeuble situé au 555, rue St-Jean, propriété de monsieur Dao Phan et de madame Ngo Thiminh Hue.
  - 579 - Adjudication de contrat à la firme Camions International Elle Lée, pour la fourniture d'un camion à cabine basculante P.T.C. 14 000 kg, pour un montant de 84 747,50 \$.
  - 580 - Adjudication de contrat à la firme Camions à incendie Plessisville Ltée pour la fourniture d'une pompe à incendie de marque C.I.P., pour un montant global de 126 125,00 \$.
  - 581 - Adjudication de contrat à la firme Les Entreprises Antonio Barretts Inc., pour l'exécution de travaux de construction et de reconstruction de trottoirs et bordures de rues dans les secteurs Haute-Ville et Saint-Roch/Saint-Sauveur durant l'exercice financier 1983, pour un montant approximatif de 431 957,50 \$.
  - 582 - Adjudication de divers contrats pour la fourniture annuelle de différents matériaux requis par le Service de la voie publique durant l'exercice financier 1983.
  - 583 - Approbation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1982.
  - 584 - Versement à la réserve foncière, pour fins résidentielles, du lot 4598 du cadastre de la Cité de Québec et modification à la résolution CM-83-490.
  - 585 - Versement d'une somme de 77 427,00 \$, à monsieur Jules Mermel Stein, à titre d'indemnité en capital et intérêts pour certains terrains cédés à la Ville.
  - 586 - Versement d'une somme de 204 981,15 \$, aux héritiers de la succession Adélaïde B. Fortin, à titre d'indemnité en capital et intérêts pour certains terrains cédés à la Ville.
  - 587 - Dépôt pour adoption en première lecture du projet de règlement 2925.
  - 588 - Adjudication de divers contrats, pour l'exécution de travaux d'arboriculture dans la Ville durant les exercices financiers 1983, 1984 et 1985.
  - 589 - Adjudication de contrat à Savard & Dion Inc. pour l'exécution de travaux d'égout domestique, d'infrastructure de rue et de pavage dans le projet de la rue St-André, phases 1, pour un montant de 1 108 000,00 \$.
  - 590 - Acquisition par la Ville, de monsieur Claude Paquet, d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 2400-22-1 du cadastre de la paroisse de Saint-Sauveur, pour un montant de 11 500,00 \$.
  - 591 - Cession à la Ville, par monsieur Gilles Montminy, de certains lots du cadastre de la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette et cession par la Ville en contre-échange d'une partie du lot 465-5 du même cadastre.
  - 592 - Vente par la Ville, à Construction Roger Turgeon Inc. et François Prévost Inc., du lot 566-375 du cadastre de la paroisse de Saint-Roch-Nord, dans le cadre du programme de mise en disponibilité de terrains "Bâtir en Ville 2", pour un montant de 17 767,72 \$.
  - 593 - Adjudication de contrat à Sani B.P. Inc. et Marcel Gagné pour le vidage des puits sur le territoire de la Ville durant la période s'étendant du 9 mai 1983 au 15 novembre 1985.
  - 594 - Dépôt pour adoption en deuxième lecture, tel que modifié, du projet de règlement 2989.
  - 595 - Adjudication de contrats à Les constructions Vican Inc. pour la construction d'un nouveau pont sur la rivière St-Charles, dans l'axe du boulevard Jean-Lesage pour le montant de 4 887 000,00 \$.
  - 596 - Approbation de la convention collective devant intervenir entre la Ville de Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec durant la période s'étendant du 1er janvier 1983 au 31 décembre 1984.
  - 597 - Contrat adjugé à les Entreprises P.E.B. Ltée pour l'acquisition de travaux de l'étape 3 des phases III et IV du jumelage du boulevard Laurentien, pour un montant 106 929,70 \$.
- 5- ETUDE DES PROJETS DE RÈGLEMENTS POUR ADOPTION EN 1<sup>re</sup> LECTURE
  - 2925 - Modifiant le règlement numéro 2272 "Concernant l'Urbanisme dans les districts Les Saules, Neufchâtel, Durbeger et Charlesbourg-Ouest".
- 6- ETUDE ARTICLE PAR ARTICLE DES PROJETS DE RÈGLEMENT POUR ADOPTION FINALE
  - 2890 - Concernant les artistes-peintres de la rue du Trésor.
- MODIFIER (x)
  - 2908 - Modifiant le règlement no 2474 "Concernant l'Urbanisme dans une partie des districts Champlain, St-Roch/St-Sauveur et Limoilou". (x)
  - 2922 - Établissant un programme de subventions pour promouvoir l'installation de systèmes de protection contre l'incendie par glaciage automatique. (x)
  - 2923 - Décrétant la réalisation du programme de subventions pour promouvoir l'installation de systèmes de protection contre l'incendie par glaciage automatique décrété par le règlement 2922 et un emprunt de 100 000 \$ nécessaire à cette fin. (x)
- (x) Pour leur adoption en deuxième lecture, il faut la majorité absolue des membres du Conseil.
- 7- INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL
- 8- AVIS DE MOTION
- 9- MOTION
- 10- PERIODE DE QUESTIONS ET DE REPONSES  
Réponses à donner à des questions posées lors de séances antérieures.  
Matières ayant fait l'objet de l'avis prévu à l'article 6.3.2 du règlement numéro 2711.
- 11- CLÔTURE DE LA SÉANCE  
N.B. Il pourra être ajouté à ou enlevé de cet ordre du jour toute matière ou sujet qui requiert l'approbation du Conseil si les circonstances le justifient.

Québec, le 22 avril 1983  
Le Greffier de la Ville  
Aldolphe Carrier, avocat



Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.  
Syndic  
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUÉBEC NO: 200-11-000390-8345 Nos Surintendant: 022056 - 022057  
COUR SUPERIEURE (en matière de faillite)  
Dans l'affaire de la faillite de:  
ADMINISTRATION SOMMAIRE  
ALAIN GAGNE (231 979 022), boucher, ayant fait affaires sous les noms et raisons sociales de "BOUCHERIE ST-JACQUES ENR." au 1420, rue St-Jacques, ANCIENNE-LORETTE (Québec) et ELIANE BOULET (257 905 240), tous deux domiciliés et résidant au 5469½, boul. Fossambault, STE-CATHERINE (Québec) GOA 3M0  
DEBITEURS

DEMANDE DE SOUMISSIONS  
Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 350, boul. Charest est, bureau 600, Québec (Québec), le ou avant le 2 mai 1983 à 11:00 heures pour l'achat des lots suivants:

LOT	APPROXIMATIVE	VALEUR
LOT 1	Équipement servant à l'exploitation d'un commerce de boucherie comprenant étagères à plateaux sur roulettes, tables de travail, distributeur à papier, compteurs en bois, poêle électrique, etc.	\$700
LOT 2	Réfrigérateur de produits laitiers de marque HILL 466-D	\$1,500
LOT 3	Comptoir réfrigéré, 12 pieds, de marque HUSS-MANN DX12	\$1,500
LOT 4	Réfrigérateur horizontal, 12 pieds, de marque MCCROY	\$1,500
LOT 5	Congélateur 44" x 24" x 36"	\$200
LOT 6	Tranche viande de marque BERKEL	\$1,200
LOT 7	Délicatessen Steakmaker, modèle 200	\$600
LOT 8	Table de travail en acier 60" x 31" x 34" avec planche à découper	\$450
LOT 9	Moulin à viande BERKEL, modèle E-222	\$1,000
LOT 10	Scie à viande HOBART, modèle 5213	\$1,000
LOT 11	Comptoir en acier inoxydable avec évier double	\$800
LOT 12	Emballuseu CLAMCO, modèle 752A	\$300
LOT 13	Poussoir IDEAL, modèle MTM-2	

# Porno: appui mitigé de Pauline Marois au bill 109

(D'après PC) — Tout en reconnaissant l'importance du projet de loi 109, sur le cinéma, la ministre déléguée à la Condition féminine Mme Pauline Marois regrette qu'il ne prévoit rien pour freiner la montée de la pornographie sur les écrans.

Mme Marois a dit regretter que le projet de loi 109 ne tienne pas

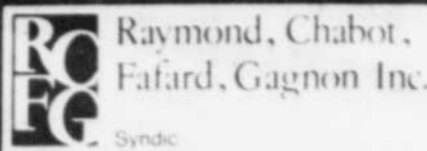
compte davantage des recommandations faites par le Front contre la pornographie et le Conseil du statut de la femme.

Les revendications de ces groupes portaient notamment sur la modification et la démocratisation du processus de classement des films et autres productions cinématographiques, en

vue d'enrayer la pornographie.

Par ailleurs, le RAIFF, Réseau d'action et d'information pour les femmes, a tenté, récemment, de se servir du code criminel pour empêcher la propagation de la violence sexuelle, de la dégradation et de l'exploitation de jeunes dans la pornographie, mais sans succès.

# avis divers - appels d'offres - soumissions



Raymond, Chabot, Fafard, Gagnon Inc.  
Syndic

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE CHICOUTIMI  
NO: 150-11-00084-83  
No Surintendant: 022214

## DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées seront reçues par le syndic soussigné à son bureau, au 350, boul. Charest est, bureau 600, Québec (Québec), le ou avant le 4 mai 1983 à 11:00 heures pour l'achat du lot suivant:

**LOT 1** Résidence unifamiliale sise au 195, rang St-Ours, Baie St-Paul (sujet à hypothèque)  
VALEUR APPROXIMATIVE \$61,800

Toutes les soumissions, accompagnées d'un chèque visé de 5% du montant de la soumission pour le lot 1, devront être cachetées et, sur le recto de l'enveloppe, la mention suivante devra être inscrite: "SOUMISSION DE: 150-11-00084-83" et devront être livrées au bureau du syndic à l'adresse précitée avant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des soumissions.

Ladite ouverture des soumissions se fera au bureau du syndic devant les soumissionnaires présents.

**INSPECTION DES ACTIFS**  
Le lot 1 pourra être inspecté au 186, rang St-Ours, Baie St-Paul, le mercredi 27 avril 1983 de 13:00 heures à 17:00 heures. Pour de plus amples informations, communiquer avec M. François Noël, du bureau du syndic, au numéro (418) 647-3078.

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et à l'annonce des soumissions reçues le 4 mai 1983 à 11:00 heures au bureau du syndic soussigné.

Le syndic ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

## AUTRES CONDITIONS ET RESERVES SE RAPPORTANT A LA VENTE DES BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu au bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Daté de Québec, ce 21 avril 1983.

RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.  
SYNDIC  
Par: Jean-Germain Huot, LL., L., Syndic

BUREAU DE: RAYMOND, CHABOT, FAFARD, GAGNON INC.  
Bureau 600  
350, boul. Charest est  
QUEBEC (Québec)  
G1K 3H5



LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE TILLY POUR ET AU NOM DES 32 COMMISSIONS SCOLAIRES PARTICIPANTES AUX ACHATS REGROUPES DE REGION 03 "CAR-03" 945, RUE WOLFE, SAINTE-FOY, QUEBEC

## APPEL D'OFFRES PUBLIC

La Commission scolaire régionale de Tilly, pour et au nom des 32 commissions scolaires participantes aux achats regroupés de la région 03 (CAR-03), recevra jusqu'à 10 heures, le 10 mai 1983, des soumissions sous enveloppes scellées pour les projets suivants:

- MATERIEL ELECTRIQUE (Ampoules, fluorescents, ballasts)
- PROJET: CAR-03-001 (28 commissions scolaires)
- PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER
- PROJET: CAR-03-002 (17 commissions scolaires)
- PAPIER, CARTON
- PROJET: CAR-03-003 (32 commissions scolaires)

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections pouvant les intéresser.

Les soumissionnaires pourront se procurer les devis et bordereaux de soumission à partir du 18 avril 1983, en s'adressant aux services de l'approvisionnement, 945, rue Wolfe, Sainte-Foy, jusqu'à 10 heures, le 10 mai 1983, sous enveloppes scellées, portant la mention "SOUMISSION". Elles seront ouvertes à 10 heures, heure locale le même jour.

Le CAR-03, pour et au nom des 32 commissions scolaires participantes aux achats regroupés de la région 03, ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et ouvertes. Il se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie s'il le juge à propos.

Donné à Sainte-Foy, ce 11e jour du mois d'avril 1983.

Pierre R. Tremblay, avocat  
Secrétaire général

## MUNICIPALITE DE STE-CROIX, COMTE DE LOTBINIERE POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE D'AMENEE NOTRE PROJET: M48-80-01

### APPEL D'OFFRES

Des soumissions seront reçues par la municipalité de Ste-Croix, pour la construction d'un poste de pompage et d'une conduite d'aménée dans les limites des municipalités de la paroisse et du village de Ste-Croix et de la paroisse de la municipalité de Ste-Edmé.

Les documents nécessaires aux soumissions sont disponibles au bureau des ingénieurs-conseils Les Consultants BPR, 3333, boulevard Hamel, Québec, P. Qué., moyennant un dépôt de trente-cinq (\$35.00) dollars entièrement remboursable à ceux qui auront présenté une soumission conforme et qui auront retourné les documents au plus tard quinze (15) jours après l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées des documents suivants:

- Bon de garantie de dix pour cent (10%) du montant de la soumission, valable pour une période de soixante (60) jours.
- Autorisation de signer au nom de la compagnie.
- Lettre d'intention d'une compagnie d'assurance reconnue, s'engageant à fournir les documents suivants lors de la signature du contrat ou lors de l'acceptation finale des travaux, selon le cas:
  - garantie d'exécution de 50% du prix de la soumission;
  - garantie de paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux de 50% du prix de la soumission;
  - garantie d'entretien de 10% du montant de l'estimation finale, pour une période de deux (2) ans.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire de la municipalité du village de Ste-Croix, 6310, rue Principale, Ste-Croix, comté de Lotbinière, avant 16:00 heures, heure locale en vigueur, le 17 mai 1983. Elles seront ouvertes au bureau du secrétaire immédiatement après l'heure limite.

Seuls sont admis à soumissionner, ceux qui sont détenteurs d'une licence de la Régie des entreprises en construction du Québec et qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront réglé rationnellement les plans et devis en leur nom.

Le propriétaire se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires.

Bernard Lepage, secrétaire-trésorier

## AVIS

Sous-traitant demandé pour montage de charpente en bois, de blocs à logements et de résidences. Licence d'entrepreneur exigée.

Faire parvenir offre au: 784, rue Commerciale, St-Jean-Christophe G0S 2T0

## AVIS AUX CREANCIERS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE

Dans l'affaire de la faillite de: RICHARD BUJOLD INC. C.P. 121 Caplan Co. Bonaventure, P.Q.

## DEBITRICE

AVIS est par les présentes donné que Richard Bujold Inc. a fait cession de ses biens le 18 avril 1983 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 mai 1983 à 10:00 hres au Palais de Justice, rue Principale, New Carlisle, P.Q. Daté de Montréal, le 20 avril 1983

## J. GUY ST-GEORGES SYNDIC

Bureau de: ST-GEORGES, HEBERT & CO 401, boul. St-Joseph est Montréal, Qué. H2J 1J6 Tél.: (514) 844-1044

## AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du Code civil, que des actes de transfert et cession de toutes les créances présentes ou futures de DISTRIBUTEURS CHAMPLAIN INC., ayant sa principale place d'affaires au 2405, Dalton, Sainte-Foy, Province de Québec, en faveur de la Banque Royale du Canada, en date des 9 décembre 1981 et 8 mai 1981, ont été enregistrés aux bureaux des divisions d'enregistrement de Montréal, le 13 décembre 1981 sous le numéro 3229843, de Chicoutimi le 13 mai 1981, sous le numéro 373842, de Trois-Rivières le 13 mai 1981, sous le numéro 335712, de Rimouski le 14 mai 1981, sous le numéro 223861 et de Québec le 12 mai 1981, sous le numéro 1014475.

## QUEBEC, le 21 avril 1983

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & CIE Mandataire de BANQUE ROYALE DU CANADA

## LA VILLE DE SAINT-RAYMOND

St-Raymond, Comté de Portneuf, P.Q. G8A 4G0

## DEMANDE DE SOUMISSIONS

LA CORPORATION MUNICIPALE DE Ville de Saint-Raymond comté de Portneuf recevra des soumissions cachetées et scellées pour l'achat de matériel de protection et de lutte contre l'incendie, tel que décrit ci-après: Une (1) autopompe d'une capacité de 4 000 litres/minute et tel que spécifié dans les plans et devis présentés à cette fin par la municipalité et préparés par la Direction générale de la prévention des incendies. Les soumissions seront présentées sur les formulaires officiels, dans les enveloppes officielles remises à cette fin par la municipalité.

Les soumissionnaires devront se conformer aux exigences, telles que décrites dans la Partie 10 du devis "Instructions aux soumissionnaires". Les soumissionnaires intéressés devront retourner immédiatement au secrétaire-trésorier de la municipalité l'accusé-réception des documents.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité jusqu'à trois heures de l'après-midi (heure avancée de l'est), le 16e jour de mai 1983. L'ouverture des soumissions aura lieu à 19:30 heures le 16e jour de mai 1983. La Corporation municipale ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues. Daté le 19e jour d'avril 1983

Réjeanne Julien Secrétaire-trésorier



## APPEL D'OFFRES

### SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées et endossées: TRAVAUX DE REVETEMENT DE SURFACE ET D'AMENAGEMENT PAYSAGER dans le projet PLACE DE LA RIVIERE - PHASE I-B" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville, Québec, seront reçues jusqu'au jeudi 5 mai 1983, à onze heures (11h00), heure locale.

Les intéressés peuvent se procurer les documents nécessaires au secrétariat du Service de la Voie publique, situé au 2, avenue Chauveau (niveau rez-de-chaussée) moyennant un montant de dix dollars (10,00\$) non remboursable. Ils peuvent aussi obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du Service de la Voie publique, au numéro de téléphone 694-6391.

Les soumissionnaires sont priés de prendre note que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45. Les personnes intéressées à assister à la séance d'ouverture des soumissions pourront le faire en se rendant au bureau du Greffier à la date et à l'heure qui marqueront l'expiration du délai accordé pour la réception des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE  
Antoine Carrier, avocat  
le 14 avril 1983

## SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

### SOUMISSION POUR LE PRIVILEGE D'EXPLOITER LE RESTAURANT SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DU KIOSQUE DE LA TERRASSE DUFFERIN

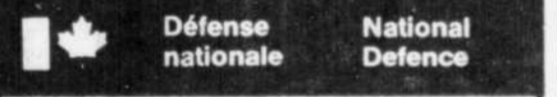
AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que des offres cachetées, scellées, endossées pour le "PRIVILEGE D'EXPLOITER LE RESTAURANT SITUÉ AU REZ-DE-CHAUSSEE DU KIOSQUE DE LA TERRASSE DUFFERIN" et adressées au Greffier de la Ville, Hôtel de Ville de Québec, seront reçues jusqu'à ONZE HEURES (11H00) (heure locale), le vendredi 29 avril 1983.

Les soumissionnaires sont priés de noter que le bureau du Greffier est habituellement fermé entre 12h15 et 13h45.

Les intéressés peuvent se procurer les formulaires d'offres et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au personnel du service des Travaux publics, division des Propriétés municipales, 2, avenue Chauveau, 1er étage, Québec, au numéro de téléphone 694-7192.

La Ville de Québec ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

LE GREFFIER DE LA VILLE,  
Antoine Carrier, avocat  
le 18 avril 1983



## AVIS AU PUBLIC

### CHAMP DE TIR DU CAMP DE VALCARTIER

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit au champ de tir de Valcartier.

La zone de danger est délimitée comme suit:

La frontière est du secteur est une ligne tirée parallèlement à la route 371 (Loretteville à St-Gabriel de Valcartier) du côté ouest de ladite route; cette ligne débute à l'endroit où la rivière Nelson intercepte la route 371 et se continue jusqu'au Lac Ferré; depuis ce point en direction nord-ouest jusqu'à la frontière ouest du Monastère Saint-Sacrement, puis direction nord-est une distance de trois milles jusqu'à la route parallèle à la rivière Jacques-Cartier et du côté ouest de celle-ci; puis direction nord-ouest jusqu'à un mille passé la pointe extrême ouest du Lac Tantaré. La frontière nord de la zone est délimitée par une ligne droite tirée entre le point extrême nord de la frontière est et le Lac de Claire. La frontière ouest est délimitée par une ligne tirée depuis le Lac de Claire à un point un mille passé la barrière de l'ouest sise sur la route Lac St-Joseph — Valcartier, depuis ce point direction nord-est jusqu'au Lac du Père puis direction sud-est jusqu'à la rivière Jacques-Cartier. La frontière sud de cette zone est une ligne droite tirée direction est-sud-est du point extrême sud de la frontière ouest pour une distance de 3 milles; depuis ce point direction nord-est jusqu'au sommet du mont connu sous le nom de Brillant puis direction nord jusqu'au point extrême sud de la frontière.

Tous les chemins, routes et voies d'accès à la zone de camp sont indiqués par des affiches libellées en français et en anglais, interdisant l'entrée dans la zone.

## MUNITIONS ET AUTRES EXPLOSIFS EGARES

Les bombes, grenades, obus et autres explosifs analogues constituent un danger qui peut causer des blessures ou entraîner la mort. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou conservé en votre possession un objet que vous croyez être un explosif, prévenez la police de votre localité qui viendra à en disposer.

Personne ne peut pénétrer dans la zone sans autorisation, et l'accès en est interdit.

PAR ORDRE

Sous-Ministre  
Ministère de la Défense Nationale

OTTAWA, CANADA  
17630-77



## APPEL D'OFFRES

Dans l'affaire de: METALLURGIE PELCHAT INC., 4055, 4e Rue, Centre industriel, St-Romuald d'Etchemin, Qué. FIDUCIE DU QUEBEC, fiduciaire en vertu d'actes de fiducie exécutés par Métallurgie Pelchat Inc. dont les garanties créées par lesdits actes sont devenues exécutoires, fait appel à des offres, par l'entremise de son agent, pour la vente des biens ci-après décrits en bloc ou en lots séparés.

### DESCRIPTION DES BIENS

- Lot 1 Terrain et bâtisse. Un terrain de 583,000 pi. carrés avec bâtisse de 70,127 pi. carrés de plancher, (structure d'acier et revêtement de tôle émaillée). Valeur marchande \$1,550,000
- Lot 2 Machinerie, équipement et outillage (servant à la production). Valeur marchande \$282,760
- Lot 3 Machinerie de chantier (soudeuses, compresseurs, scies à métal, etc.). Valeur marchande \$55,750
- Lot 4 Ponts roulants et structure de monorail. Valeur marchande \$189,000
- Lot 5 Chaire de sablage, Wheelabrator, 52' x 20' x 18' avec convoyeurs, accessoires à jet, treuil, etc. Valeur marchande \$150,000
- Lot 6 Compresseurs (7.5, 25 et 100 forces). Valeur marchande \$38,000
- Lot 7 Matériel de bureau (bureaux, chaises, dactylos, tables à dessin, etc.). Valeur marchande \$67,570
- Lot 8 Ordinateur Basic Four 3562 avec imprimante, écran cathodique et programmes (sujet à privilège). Prix coollant \$87,315
- Lot 9 Matériel roulant et accessoires (automobiles, camions, boîtes, remorques, roulottes dont certains sujets à privilège). Valeur marchande \$218,500
- Lot 10 Pièces de remplacement pour machinerie, équipement, outillage, matériel roulant. Valeur marchande \$20,000
- Lot 11 Tous les droits que le fiduciaire peut détenir dans les noms, marques de commerce, brevets, etc.

Les offres, scellées et accompagnées d'un dépôt de 10%, devront parvenir au bureau de l'agent, avant midi, le lundi 2 mai 1983, et porter au recto de l'enveloppe la mention, lisiblement écrite, "OFFRE - METALLURGIE PELCHAT INC."

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer clairement la valeur attribuée à chaque lot.

### INSPECTION

L'inspection des biens pourra être faite à la place d'affaires de la compagnie le lundi 25 avril 1983 entre 10h et 17h ou sur rendez-vous avec l'agent.

Des copies de l'inventaire pourront être obtenues sur demande au préalable ou lors de l'inspection aux frais de la personne intéressée.

### CONDITIONS ET RESERVES

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu au bureau de l'agent ou lors de l'inspection. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité du soumissionnaire d'en obtenir copie.

MERCURE, BELIVEAU & ASSOCIES  
Agent  
880, chemin Ste-Foy  
Suite 970  
Québec, Qué.  
Tél.: (418) 688-8140

## Maheu Noiseux

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE QUEBEC  
No Cour: 200-11-000355-837  
No Actif: 021990

### COUR SUPERIEURE "en matière de faillite"

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: AUCLAIR & LANDRY (1982) INC., corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 343, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval (Québec) G0A 3K0. Débitrice et MAHEU NOISEUX INC. Syndic

### DEMANDE DE SOUMISSIONS

Avis est par les présentes donné que des soumissions sous pli cacheté, accompagnées d'un chèque visé représentant au moins 15% du montant de la soumission, fait à l'ordre du Syndic, seront reçues au bureau de ce dernier, le ou avant le 3 mai 1983, à 16h00, pour l'achat des actifs suivants:

Description	Valeur approximative
LOT # 1 Equipement et ameublement de magasin	\$ 8 200
LOT # 2 Outillage et équipement d'atelier de réparation	\$ 4 200
LOT # 3 Camion Pick-up Dodge Ram 50, 1982 (sujet à lien)	\$ 7 000
LOT # 4 Remorque Tandem "Carlo" 2000	\$ 1 300
LOT # 5 Outillage et équipement ayant servi à la location	\$ 1 000
LOT # 6 Remorque pour auto-neige	\$ 300

### INSPECTION

Les lots ci-haut décrits pourront être examinés le 26 avril 1983, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, au 343, avenue Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte de Laval (Québec).

### OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture et l'annonce des soumissions, au bureau du syndic, le 3 mai 1983, à 16h00.

Les soumissions devront être scellées et porter sur l'enveloppe, la mention lisiblement inscrite "Soumission Re: Auclair & Landry (1982) Inc. en faillite."

### CONDITIONS ET RESERVES SE RAPPORTANT A LA VENTE DE BIENS

Le détail des conditions et réserves se rapportant à la vente des biens pourra être obtenu au bureau du syndic. Ces conditions et réserves font partie intégrante de l'appel d'offres et il est de la responsabilité de chaque soumissionnaire d'en obtenir une copie.

Les personnes désirant des renseignements additionnels sur les items décrits, sont priées de communiquer avec Monsieur Michel LeBlanc, c.a., au numéro de téléphone (418) 658-5594.

MAHEU NOISEUX INC.  
Syndic-Liquidateur  
1195, avenue Lavergie  
Sainte-Foy (Québec)  
Tél.: (418) 658-5564  
Edouard Richard, C.A.  
Syndic

## APPEL D'OFFRES VILLE DE SHAWINIGAN ASSURANCES DE DOMMAGES

Les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le cahier des charges qui est disponible au bureau du greffier madame Claudette Doucet, chambre 114, hôtel de ville, Shawinigan, à compter de 09:00 heures, le 25 avril 1983.

Sont admis à soumissionner les courtiers d'assurance, agents d'assurance et compagnies d'assurance dûment autorisées à faire affaires au Québec.

Un versement de \$50.00 (chèque ou mandat-poste), payable à l'ordre de la Ville de Shawinigan, est requis pour obtenir un exemplaire du cahier des charges. Ce montant n'est pas remboursable.

Toute soumission doit être accompagnée d'un chèque visé de deux cent cinquante dollars (\$250.00), payable à l'ordre de la Ville de Shawinigan. Ce chèque sera retourné aux soumissionnaires dont les soumissions n'auront pas été retenues. Quant à celui dont la soumission sera retenue, il aura droit au remboursement de ce dépôt lorsque les contrats d'assurance auront été émis conformément à la soumission.

Les soumissions devront être déposées avant 10:00 heures, le 11 mai 1983 au bureau du greffier, madame Claudette Doucet, chambre 114, hôtel de ville, Shawinigan. Elles seront ouvertes publiquement à 10:05 heures le même jour à la salle des délibérations du Conseil.

La Ville de Shawinigan ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Le Greffier  
Claudette Doucet  
Shawinigan, le 23 avril 1983.

## DEMANDE DE SOUMISSIONS dans l'affaire de CYCLES PARAGON INC.

25, rue Bovis, Pointe-Claire, Québec

Des soumissions scellées seront reçues pour l'achat des actifs suivants, en bloc ou en lots séparés:

- LOT # 1: Produits finis. Différents modèles de bicyclettes pour hommes, femmes, enfants. Évalués à: 100 000\$
- LOT # 2: Produits en cours. Différents modèles de bicyclettes en voie de montage. Évalués à: 115 000\$
- LOT # 3: Accessoires pour bicyclettes. Évalués à: 96 000\$
- LOT # 4: Matières premières. Parties composantes pour assembler des bicyclettes. Évalués à: 200 000\$
- LOT # 5: Matériel d'emballage. Cartons pour emballer bicyclettes. Évalué à: 12 000\$
- LOT # 6: Machineries et équipements. Appareils servant à l'assemblage de bicyclettes.
- LOT # 7: Mobilier et équipement de bureau.
- LOT # 8: 1 chariot élévateur à main électrique de marque Allis Chalmers.

N.B.: Les lots 6, 7, 8 sont sujets à liens.

### NOTES:

- Cette vente est soumise à des conditions faisant partie intégrante du présent avis, la responsabilité de s'en procurer copie incombe à toute personne ou organisme intéressé.
- Un cahier d'inventaire et une liste des conditions seront disponibles le jour de la visite des actifs.
- Il serait à l'avantage des soumissionnaires de présenter une soumission séparée pour chacun des lots.

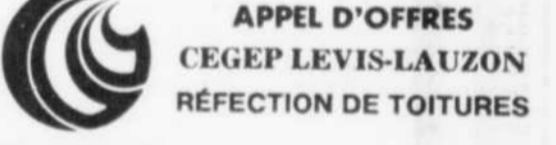
### Visite des actifs:

Date: Le mardi 26 avril 1983  
Heures: De 10 h à 4 h p.m.  
Endroit: Cycles Paragon Inc.  
25, rue Bovis, Pointe-Claire, Québec

### Réception des soumissions:

Date: Le vendredi 29 avril 1983  
Heures: De 10 h à 12 h (midi)  
Endroit: Service du Recouvrement, 440, boul. Dorchester ouest, 16e étage, Montréal, Québec. Att.: M. Rose

Montréal, P.Q.  
22 avril 1983  
Par: M. Rose, agent (514-281-2400)



## APPEL D'OFFRES CEGEP LEVIS-LAUZON RÉFECTION DE TOITURES

PROPRIÉTAIRE: CORPORATION CEGEP LEVIS-LAUZON  
205, Monseigneur-Bourget  
Lauzon (Lévis)  
G6V 6Z9

ARCHITECTES: DERY BLOUIN & ASSOCIES  
49, rue Principale  
St-Romuald (Lévis)  
G6W 2S2

Bureau de consultation: 109, des Pins  
Lauzon

### GRUPE-CONSEIL EN CHARPENTE, MECANIQUE & ELECTRICITE:

JEAN PINEAU & ASSOCIES LTEE  
399, rue Morse  
Ste-Foy

La Corporation du CEGEP Lévis-Lauzon, propriétaire, demande des soumissions pour la réfection de toitures au CEGEP Lévis-Lauzon.

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la loi sur la qualification des entrepreneurs en construction (1975, L.Q. chapitre 53) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents

# LES ÉCONOMIES INSTANTANÉES IGA...

# C'EST PROUVÉ!

En plus de nos **superaubaines hebdomadaires**, les **PRIX-RIPOSTE IGA** vous permettent d'épargner davantage. Comparez... vous constaterez l'économie réelle de vos achats.



**FRANCE BRISSON**  
rue Langelier - Montréal-Nord

COMMANDE CHEZ LE COMPÉTITEUR	148.78
moins escompte du compétiteur	-7.44
Coût réel au compétiteur	141.34
COMMANDE CHEZ IGA	123.05
Économies instantanées IGA	18.29
VOUS PAYEZ 12.9% DE MOINS CHEZ IGA	



**DENYSE RICHER**  
rue Chapais - Châteauguay

COMMANDE CHEZ LE COMPÉTITEUR	76.98
moins escompte du compétiteur	-3.85
Coût réel au compétiteur	73.13
COMMANDE CHEZ IGA	68.48
Économies instantanées IGA	4.65
VOUS PAYEZ 6.4% DE MOINS CHEZ IGA	



**GINETTE BEAULIEU**  
rue Châtelain - Montréal

COMMANDE CHEZ LE COMPÉTITEUR	106.00
moins escompte du compétiteur	-6.28
Coût réel au compétiteur	99.72
COMMANDE CHEZ IGA	90.89
Économies instantanées IGA	8.83
VOUS PAYEZ 8.9% DE MOINS CHEZ IGA	

**FAITES-EN LA PREUVE VOUS-MÊME!**

## LONGES DE PORC FRAIS

PORTION DES CÔTES  
ENVIRON 1,3 kg

**2,60** \$/kg  
**1,18** \$/lb

## CUISSEAU DE VEAU FRAIS

UN BOUT OU L'AUTRE  
PRODUIT DU QUÉBEC

**5,03** \$/kg  
**2,28** \$/lb

### PÂTES ALIMENTAIRES

CATELLI  
MACARONI, SPAGHETTI,  
SPAGHETTINI,  
VERMICELLE LONG

Boite 500 g  
**59¢**



### MARGARINE MOLLE LACTANTIA

Bol 907 g (2 lb)  
**1,48**

### CAFÉ INSTANTANÉ MAXWELL HOUSE

Pot 283 g (10 oz)  
**4,18**

### SAUCE À SALADE MIRACLE WHIP

Pot 500 mL  
**99¢**

### TOMATES ROSES

PRODUIT DE L'ONTARIO  
CANADA NO 1

**2,60** \$/kg  
**1,18** \$/lb

### ORANGES NAVEL SUNKIST

PRODUIT DE CALIFORNIE  
GROSSEUR 138

DOUZ.  
**99¢**

**POUR VOUS FAIRE PLAISIR**

Un cahier publicitaire sera distribué à votre domicile. Consultez ses 12 pages remplies de nombreuses autres aubaines et de PRIX-RIPOSTE.

2480, chemin Ste-Foy; 378, rue Racine, Loretteville; 1580, St-Louis, Sillery, Qué.; 3100, Laforest, Ste-Foy; 6331, rue Principale, Ste-Croix; 50, rue Principale, St-Anselme; 225, Notre-Dame, Donnacona; 135, Des Chênes ouest, Québec; 170, route 138, Neuville; 885, av. Royale, Beauport; 335, boul. Wilfrid-Hamel, Ville Vanier; 3264, chemin Ste-Foy, Ste-Foy.

(Si vous ne recevez pas ce cahier publicitaire, demandez-en un à votre marchand IGA)



**Boniprix**



Prix en vigueur du lundi 25 avril au samedi 30 avril 1983. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut sur la photo lorsque celle-ci ne correspond pas à la description du produit annoncé.

